

The background of the image is a satellite-style map of the Mediterranean Sea and surrounding landmasses. The sea is shown in various shades of blue and green, with white foam from waves. The landmasses are in a dark grey color. Several red circles of varying sizes are overlaid on the map, indicating specific locations in the sea, likely representing migration hotspots or areas of high mortality. The largest red circle is in the southern part of the sea, near the coast of North Africa. Other smaller circles are scattered in the eastern part of the sea, near the coast of Turkey and Greece.

**VICTIMES** DE LA  
**NÉCROFRONTIÈRE**

**2018-2022**

**POUR LA MÉMOIRE ET LA JUSTICE**

CA MINANDO  
FRONTERAS

Rapport de l'Observatoire des droits de l'homme de Ca-minando Fronteras

Édition : Décembre 2022

<https://caminandofronteras.org/>

Licence de production par les pairs



# INDEX

## GLOSSAIRE

### I. AVANT-PROPOS

Qui sommes-nous ? _____	10
Pourquoi compter les victimes des frontières ? _____	10
Comment travaillons-nous ? _____	12

### II. COMBIEN DE VICTIMES ?

Les femmes et les enfants également touchés _____	15
---	----

### III. D'OÙ VENAIENT LES VICTIMES ? \_\_\_\_\_ 25

### IV. LA MÉMOIRE DES ROUTES \_\_\_\_\_ 33

### V. POURQUOI ET COMMENT ONT-ILS TROUVÉ LA MORT ? \_\_\_\_\_ 40

Pratiques récurrentes ayant entraîné la mort _____	45
--	----

Facteurs structurels affectant le droit à la vie _____	54
--	----

### V.I. ÉPILOGUE \_\_\_\_\_ 56

# GLOSSAIRE

# GLOSSAIRE

**BATEAUX-JOUETS (ou TOYS) :** bateau à rames utilisé pour traverser le détroit de Gibraltar. Il s'agit de petites vedettes gonflables de loisir dont les rames en bois sont fabriquées par les personnes migrantes elles-mêmes.

**DISPARITION FORCÉE :** Infraction reconnue par le droit international par lequel des agents de l'État (ou des agents agissant avec le consentement et sous la direction de l'État) arrêtent, détiennent, torturent et parfois tuent une personne, en niant la responsabilité de leurs actes et en dissimulant aux proches de la victime toute information sur son lieu de séjour ou sa situation. Elle constitue une violation des droits humains et, dans certaines circonstances, un crime contre l'humanité.

**FRONTIÈRE OCCIDENTALE EURO-AFRICAINNE :** territoire frontalier formé par l'ensemble des espaces terrestres et maritimes situés entre l'État espagnol d'un côté, et de l'autre, la bande côtière africaine allant du sud du Sénégal jusqu'à la province de Jijel, en Algérie. Elle se compose de quatre grandes routes maritimes : la route des Canaries, la route du détroit de Gibraltar, la route d'Alboran et la route d'Algérie, auxquelles il faut ajouter les frontières terrestres entre le Maroc et les villes enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla.

**GÉNOCIDE :** Toute infraction ou action perpétrée dans l'intention de détruire, partiellement ou dans sa totalité, un groupe national, ethnique, racial ou religieux.

**IMO (ou OMI) :** L'Organisation maritime internationale (en anglais : International Maritime Organisation) est une institution spécialisée des Nations unies dont la mission affichée est d'assurer la protection des transports en mer et la sécurité de la navigation ainsi que la prévention de la pollution des mers par les navires. Ses compétences comprennent la définition, pour chaque État, de régions de recherche et de sauvetage (SRR).

**MANQUEMENT AU DEVOIR D'ASSISTANCE :** infraction régie par l'article 195 du code pénal espagnol, commise par toute personne, agent ou institution qui, ayant connaissance de la situation grave de danger et de détresse dans laquelle se trouve une autre personne ou un groupe de personnes, n'offre pas d'aide ni, dans les cas où elle ne peut pas fournir son aide directe, n'informe pas un tiers lui-même en mesure d'apporter cette aide.

**MRCC :** (en anglais : Maritime Rescue Coordination Center, ou CROSS en France : Centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage). Un centre de coordination et de sauvetage en mer est un équipement institutionnel placé sous le contrôle de l'État, dédié à la recherche et au sauvetage dans une zone géographique connue appelée SAR, ou zone de responsabilité de recherche et de sauvetage (en anglais, SRR : Search and rescue region of responsibility). Il est investi par l'Organisation maritime internationale (OMI, ou IMO en anglais).

**NÉCROPOLITIQUE :** terme inventé par le philosophe camerounais Achille Mbembe, qui désigne l'utilisation du pouvoir politique et social pour dicter comment certaines personnes peuvent vivre et comment d'autres doivent mourir. Elle comprend un ensemble de pratiques standardisées sur le territoire frontalier, par lesquelles les personnes migrantes sont dépossédées de leurs droits fondamentaux, notamment le droit à la vie et le droit à la liberté de mouvement.

**PARALLÈLE 35°50'N :** parallèle imaginaire de latitude 35°50'N située dans le détroit de Gibraltar faisant office, en pratique, de frontière maritime entre les États espagnol et marocain. Ces dernières années, au sud de ce point, les services espagnols de sauvetage en mer ont manqué à leur devoir d'assistance, violant ainsi le droit fondamental à la vie des personnes se trouvant dans ces eaux.

**POLITIQUE DE DISSUASION :** ensemble de stratégies activées par les États visant à inciter un agent ou une institution à renoncer à entreprendre une action spécifique que l'État ne souhaite pas. L'expression trouve son origine dans le contexte militaire et géopolitique de la guerre froide, mais peut être utilisée pour faire référence aux

pratiques de répression et de contrôle migratoire activées par l'État espagnol à la frontière occidentale euro-africaine.

**ROUTE ALGÉRIENNE :** elle inclut une grande partie de la côte ouest et centrale de l'Algérie d'un côté (Aïn Témouchent, Oran, Mostaganem, Chlef, Cherchell, Tipaza, Alger, Dellys, Bejaïa, Jijel) jusqu'à l'extrême est de l'Andalousie, la région de Murcie, Alicante et les îles Baléares, de l'autre côté.

**ROUTE D'ALBORAN :** elle relie la côte du Rif marocain (zone située entre Al Hoceïma et Saïdia) à la région de l'Andalousie orientale en Espagne, ainsi qu'aux enclaves militaires espagnoles du continent africain (Chafarinas, Isla de Mar, Isla de Tierra, îlot Persil, Peñón de Alhucemas). Elle comprend également la frontière terrestre avec Melilla.

**ROUTE DES CANARIES (OU ROUTE ATLANTIQUE) :** elle couvre une large région allant de Guelmim, au Maroc, à Ziguinchor, au sud du Sénégal, en passant par les villes de Tan-Tan, Akhfennir, Tarfaya, Laâyoune, Cap Boujdour, Dakhla, Nouadhibou, Nouakchott, Dakar et Banjul. Cette zone est le point de départ de traversées pouvant s'étendre sur plusieurs centaines de kilomètres vers les îles Canaries.

**ROUTE DU DÉTROIT :** outre le détroit de Gibraltar lui-même, cette route s'étend également le long d'une partie du littoral atlantique marocain, jusqu'à Rabat et Mohammédia, ainsi qu'en divers points des côtes gaditanes, en Andalousie. Elle comprend également la frontière terrestre avec Ceuta.

**ROUTE MIGRATOIRE :** terme utilisé par les communautés en mouvement elles-mêmes, qui fait référence au voyage migratoire qu'elles entreprennent, comprenant à la fois des itinéraires terrestres et maritimes, et incluant aussi bien les pays d'origine que les territoires de transit et les pays de destination.

**ROUTE TERRESTRE :** barrières de Ceuta et Melilla.

**SAUVEUR BLANC :** terme utilisé pour désigner, de manière critique et sarcastique, un individu de couleur blanche qui, par les actions et initiatives sociales qu’il entreprend, et une position de supériorité, de condescendance et de paternalisme qu’il s’octroie, s’autoproclame à la fois libérateur, protecteur et leader de personnes racisées qu’il place, de fait, en situation d’infériorité et dont il méprise les capacités.

**SAVOIR ÉMOTIONNEL CONSCIENT :** terme qui désigne les formes de production du savoir considérant la condition humaine comme un être au sein duquel la part de raison et la part d’émotion coexistent intrinsèquement, comme un tout dont on ne peut faire abstraction d’aucune composante.

**SAVOIR SITUÉ :** position épistémologique inventée par la philosophe et biologiste américaine Donna Haraway, qui défend la nécessité d’explicitier et de valoriser spécifiquement la perspective et la position des individus ou groupes sociaux qui produisent le savoir. Elle repose sur la conviction que la recherche scientifique “neutre” ou “objective” est un leurre et que, quelles que soient les méthodologies employées, aucune forme de production de savoir ne peut être séparée de la subjectivité de la personne qui la produit.

**STRATÉGIE DU CHOC :** théorie économique, inventée par la chercheuse et journaliste canadienne Naomi Klein, selon laquelle les chantres du capitalisme utiliseraient les désastres ou les crises sociales majeures pour imposer des politiques économiques qui leur seraient profitables.

# **I. AVANT-PROPOS**

**Qui sommes-nous ?**

**Pourquoi compter les victimes des frontières ?**

# AVANT-PROPOS

## Qui sommes-nous ?

Ca-minando Fronteras est une organisation qui, avec 20 ans d'expérience dans les domaines de la recherche et de l'intervention sociale transnationale, travaille pour la défense des droits des personnes et des communautés en mouvement sur la frontière occidentale euro-africaine.

Notre collectif a pour objectif de promouvoir l'accès aux droits et la protection de la vie dans ce territoire frontalier où règne une logique de nécropolitique.

Nous travaillons en réseaux avec les communautés de migrants, à la recherche de la justice, de la vérité et de la réparation pour les victimes de violences et leurs familles. Nous impulsions une dynamique de confiance et un travail collectif, ce qui nous permet de publier des rapports détaillés dans lesquels nous fournissons des données et analyses contextualisées qui reposent sur une connaissance du terrain.

## Pourquoi compter les victimes des frontières ?

*« Donner leur nom pour que l'on sache combien ils sont, car ils sont nombreux, bien trop nombreux »*, a déclaré A. S., mère d'un garçon ayant disparu dans le détroit de Gibraltar en 2014.

Concernant la frontière occidentale euro-africaine, les différents gouvernements ont mis en avant le nombre de personnes quittant les côtes africaines et/ou arrivant en Espagne après avoir franchi la frontière, toujours selon une logique de contrôle migratoire où les éléments rendus publics ont pour objectif de communiquer sur leur capacité de contrôler le territoire. Ces chiffres ont également alimenté les discours de peur et de haine depuis plusieurs décennies, et ont justifié les investissements économiques dans la militarisation des frontières.<sup>1</sup>

1. Voir le rapport : *“Expanding the Fortress”*. Transnational Institute y Stop Wapenhandel, Amsterdam, 2018. Disponible ici : [https://www.tni.org/files/publication-downloads/expanding\\_the\\_fortress\\_-\\_16\\_may\\_11.pdf](https://www.tni.org/files/publication-downloads/expanding_the_fortress_-_16_may_11.pdf)

Le régime de protection des frontières s'est également servi de données empiriques, lui permettant de se draper dans une vérité absolue comme celle que l'on applique aux sciences exactes, instrumentalisant les chiffres pour perpétuer les actions de la nécropolitique à la frontière.

Hormis les témoignages des familles et des communautés de migrant·es, il n'existe aucun discours public sur l'échec de la défense de la vie dans ces zones frontalières. Le fait de ne pas compter les victimes n'est pas anodin ; les enquêtes menées au niveau de la frontière sont biaisées afin de justifier des politiques criminelles.

**Quels sont les chiffres qui engendrent la mort aux frontières et quels sont ceux qui contribuent à défendre la vie ? On ne peut pas rester neutre quand on observe ce qui se passe réellement à la frontière occidentale entre l'Europe et l'Afrique et ceux qui appréhendent la question dans une perspective pro-vie sont immédiatement confrontés aux droits des victimes et de leurs familles.**

C'est pourquoi, à partir de 2015, notre organisation a décidé de se focaliser sur les victimes, car celles-ci ont révélé une dimension jusqu'alors ignorée des politiques de contrôle migratoire. Parmi toutes les personnes appelant à l'aide sur notre ligne d'urgence, nous avons commencé à compter combien n'arrivaient finalement jamais.<sup>2</sup>

Et nous avons effectivement constaté que cette tragédie vécue par les personnes tentant d'atteindre l'Espagne en traversant les différentes frontières dépassait tout ce que nous pouvions imaginer.

Les années ont passé et la situation n'a fait qu'empirer : la violence, le mépris du devoir d'assistance, et au bout... la mort.

Nous avons continué à compter les victimes, mais cette fois-ci avec l'aide des familles recherchant elles-mêmes leurs proches portés disparus.

Dès lors, des questions ont surgi et guident désormais notre travail quotidien :

**Que s'est-il passé ? Pourquoi ? Qui est responsable ? Où sont les victimes ? Quelle est l'identité des corps retrouvés ? Comment ont-ils été enterrés ?**

2. Depuis 2007, notre organisation dispose d'une ligne téléphonique d'urgence qui nous permet de venir en aide aux personnes se trouvant en situation de détresse en mer et ainsi défendre le droit à la vie. Pour un bilan complet des enseignements tirés du travail en réseau avec les communautés migrantes et la défense du droit à la vie dans les zones frontalières, voir *Mujer de Frontera* (Maleño, 2020, Ed. Peninsula).

Malheureusement, dans l'indifférence d'une grande partie de la société, le commerce de la mort en toute impunité, comme les relations paramilitaires et policières, se sont poursuivis de manière dramatique, exacerbant la douleur des victimes.

## Comment travaillons-nous ?

Le travail de ces données chiffrées fait partie intégrante de notre projet d'Observatoire des droits humains à la frontière occidentale euro-africaine.

Créé en 2014, après que nous ayons passé sept années à recevoir les alertes d'embarcations en situation de danger sur les différentes routes maritimes migratoires de l'Afrique vers l'Espagne, cet observatoire est véritablement opérationnel depuis 2015. Au sein de l'équipe, nous nous sommes interrogés afin de bien définir pour qui nous enquêtons et pourquoi. Aussi, avons-nous décidé de diriger nos efforts vers les communautés et faire en sorte que les informations recueillies leur soient utiles, la priorité étant de construire un projet basé sur la défense du droit à la vie aux frontières, aux côtés des personnes migrantes et des familles des victimes. Tel est l'objectif de cet outil.

Comme indiqué au début du document, nous avons fait le choix d'un savoir émotionnel conscient et situé, impliquant les personnes avec lesquelles nous travaillons et desquelles naissent de nouveaux cadres épistémologiques. D'une certaine manière, ces savoirs constituent une alternative à la nécropolitique et ouvrent de nouvelles voies permettant de raconter ce qui se passe dans les zones frontalières.

La base de données des embarcations signalées ainsi que celle des personnes disparues ou ayant trouvé la mort sont les supports méthodologiques mis en œuvre pour la recherche quantitative des victimes. Ces deux instruments de suivi sont en relation constante et se nourrissent mutuellement.

En plus d'une recherche quantitative, notre Observatoire réalise également une recherche qualitative. Pour cela, notre méthodologie est basée sur le principe d'une recherche-action participative : nous agissons et observons en même temps,

procédons à des études de cas, menons des entretiens, collectons des récits de vie. Cet ensemble de démarches vient compléter l'analyse des données chiffrées.

Ce rapport présente une mise à jour du nombre de victimes enregistré entre 2018 et 2022 à la frontière occidentale euro-africaine<sup>3</sup> et propose une analyse diachronique permettant de constater que la nécropolitique intervient sur une large période.<sup>4</sup>

Les chiffres et les histoires présentés dans cette étude sont essentiels pour avancer vers le respect des droits humains. Les garder présents en mémoire permettra d'éclairer un chemin menant à la vérité, à la réparation, à la justice et à la non-répétition.<sup>5</sup>

3. Données mises à jour au 30 novembre 2022.

4. Les analyses diachroniques permettent d'étudier un phénomène spécifique sur une très longue période afin de détecter et de vérifier les changements qui ont pu se produire dans le temps. Ce type de méthodologie est extrêmement utile dans un contexte frontalier, particulièrement complexe et incertain, soumis aux intérêts géopolitiques des États, à la violence systématique et aux violations constantes des droits humains, mais également à des stratégies de résistance collective construites et actualisées par les communautés.

5. Pour plus d'informations sur l'importance de ces principes, et sur les difficultés auxquelles doivent faire face les victimes des frontières et leurs familles, consulter le rapport suivant : *“Sin Reparación no hay Justicia”*. GIRE, Ciudad de México, 2021. Disponible en espagnol ici : <https://www.fundacionjusticia.org/sin-reparacion-no-hay-justicia-obstaculos-para-la-reparacion-integral-por-violaciones-a-derechos-humanos-en-mexico/> Bien que cette publication traite du cas mexicain, son analyse propose des éléments similaires car rencontrés à maintes reprises au niveau de nombreuses autres frontières.

# **II. COMBIEN DE VICTIMES ?**

**Les femmes et les enfants également touchés**

## II. COMBIEN DE VICTIMES ?

11.522 personnes ont perdu la vie au cours des cinq dernières années sur les voies d'accès à l'Espagne, autrement dit, six décès par jour.

L'analyse des chiffres issue de notre enquête nous permet d'affirmer qu'une série de choix politiques est à l'origine de cette situation tragique. Les personnes franchissant les frontières de l'État espagnol se trouvent dans une situation de vulnérabilité structurelle, qui commence dès leur départ du pays d'origine et le long de leur parcours migratoire, jusqu'à leur mort bien souvent en chemin.

Au cours des cinq dernières années, l'État espagnol, de concert avec des pays tels que le Maroc, l'Algérie, la Mauritanie et le Sénégal, a arbitrairement établi des modèles de politique migratoire bilatérale, réduisant ainsi considérablement la protection des droits des personnes en déplacement. Le droit à la vie n'étant pas reconnu aux frontières qu'ils partagent, ces États ont ainsi perpétué au fil du temps des politiques de contrôle migratoire drastiques qui, sous-couvert de défendre le pays, ont engendré la maltraitance et bien souvent la mort des personnes migrantes. Ces politiques sont mises en œuvre au niveau européen par des décisions de contrôle global des territoires. Les victimes confrontées à ces mesures de protections territoriales n'ont aucun moyen de se défendre et par conséquent, deviennent des populations particulièrement vulnérables.

Les données présentées dans ce rapport montrent que la mort de ces 11 522 personnes n'est pas due au hasard, mais à une nécropolitique structurée et soutenue dans le temps, socle de la construction des systèmes migratoires mondiaux au XXI<sup>e</sup> siècle. Dans le cadre du contrôle européen, et plus précisément celui géré par l'Espagne, la plupart des victimes sont portées disparues, étant donné que les routes maritimes ne favorisent pas la réapparition des cadavres. Cela permet de nier délibérément la réalité de la mort.

Une autre caractéristique du système migratoire sur ces territoires réside dans l'impossibilité pour les personnes migrantes de se défendre. En effet, les violences à

leur rencontre se succèdent alors qu'ils ne disposent que de très peu de moyens de protection. Par conséquent, ces dernières années, bien que l'on connaisse l'existence de milliers de victimes, dans des circonstances différentes pour chacune, presque aucun procès en réparation et justice, pour elles-mêmes et leurs familles, n'a eu lieu.

En outre, réclamer justice, et dénoncer les morts et les violations des droits à la frontière s'avère dangereux. Les défenseur·es sont persécuté·es, criminalisé·es et emprisonné·es pour le simple fait d'exercer le devoir de mémoire et lutter contre l'impossibilité de se défendre.<sup>6</sup>

De cette enquête découle une autre série de questions d'un point de vue épistémologique qui peuvent être primordiales pour l'analyse de la situation des systèmes actuels de contrôle des migrations et des mouvements.

**Sommes-nous en train d'assister à l'anéantissement de ces populations aux caractéristiques spécifiques ? Ces systèmes de persécution peuvent-ils être assimilés à un génocide même si les éléments de cohésion des populations victimes ne correspondent pas à ceux décrits dans les définitions traditionnelles de ce crime ?**

**Peut-on parler de cas de disparitions forcées concernant la frontière occidentale euro-africaine ? Le fait de tuer ou de laisser mourir sur les routes maritimes constitue-t-il une violation systématique à long terme des droits des personnes migrantes et de leurs familles ?<sup>7</sup>**

**Les systèmes de contrôle des migrations sont-ils des dispositifs mettant en œuvre des mécanismes de torture transnationaux ?<sup>8</sup>**

6. Lire le rapport : **“Europe : la chasse à la solidarité est ouverte”**, OMCT, Bruxelles, 2021. Disponible sur la page : <https://www.omct.org/fr/ressources/communiqués-de-presses/europa-nuevo-informe-alerta-sobre-el-incremento-de-la-criminalizaci%C3%B3n-contra-defensor-s-de-personas-migrantes>

7. “Violation continue de nombreux droits de l'homme, tels que le droit à la liberté et à la sécurité de la personne, le droit à l'intégrité de la personne, le droit à un traitement humain, l'interdiction de la torture, le droit à un procès équitable et le droit à la vie” (HCDH, 2009, *Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées*) ; En outre, les conventions internationales stipulent que la disparition forcée ‘est une infraction imprescriptible, ce qui implique que l'infraction et l'action pénale qui en découle ne disparaissent pas avec le passage du temps’ (ibidem).

8. La torture est définie comme tout acte par lequel une douleur ou des souffrances aiguës, physiques ou mentales, sont intentionnellement infligées à la personne concernée par une autorité ou une personne agissant sous son autorité. La Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, document issu du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, est entrée en vigueur en 1987 et oblige notamment tous les États signataires à empêcher les actes de torture dans leur juridiction et à enquêter rapidement sur toutes les plaintes reçues à cet égard. Il a été signé et ratifié par tous les États qui font partie de la frontière occidentale Euro-Africaine. Pour plus d'informations sur la torture lors des voyages migratoires, lire le rapport **“Labyrinthes de la torture”**, GAC et Sir[a], Madrid, 2022. Disponible en espagnol sur : <https://www.psicosocial.net/investigacion/2022/10/04/publicaciones-laberintos-de-tortura-africa-espana/>



**11.522**

**VICTIMES**

à la Frontière Occidentale Euro-africaine

CA MINANDO  
FRONTERAS

#DroitAlaVie2018-2022



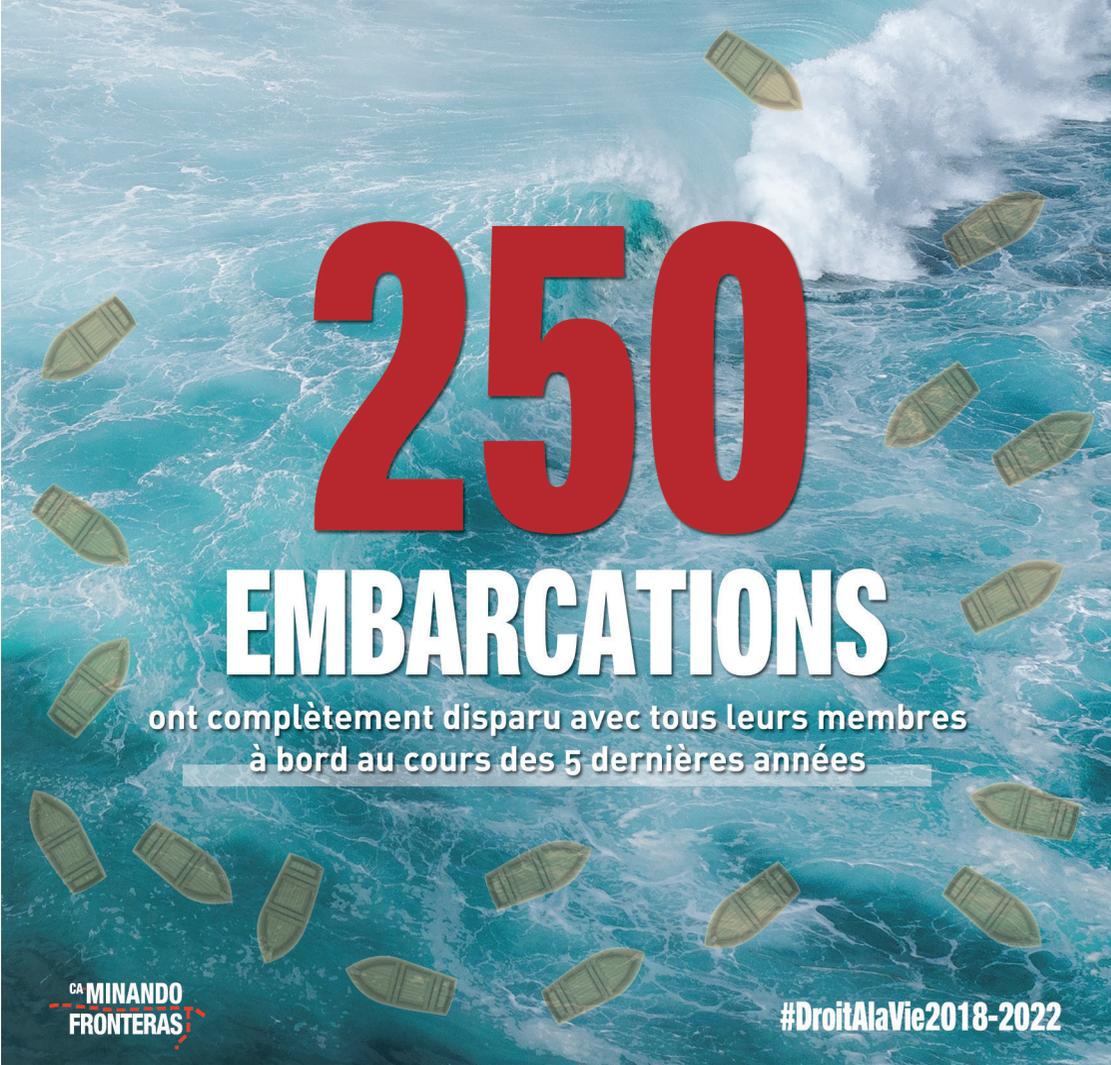


# 6 PERSONNES PAR JOUR

sont mortes au cours des 5 dernières années  
en traversant la frontière de l'État espagnol

CA MINANDO  
FRONTERAS

#DroitAlaVie2018-2022



# 250

# EMBARCATIONS

ont complètement disparu avec tous leurs membres  
à bord au cours des 5 dernières années

CA **MINANDO**  
**FRONTERAS**

#DroitAlaVie2018-2022



## Les femmes et les enfants également touchés

La féminisation de la migration est un phénomène mondial et certaines observatrices y voient une résistance stratégique des femmes à l'injustice sociale et aux bouleversements du monde. Il est donc important de travailler ce phénomène tant sous sa forme quantitative que qualitative, autrement dit étudier à la fois le nombre de femmes concernées et le type de défis et d'oppressions spécifiques qu'elles sont amenées à vivre.<sup>9</sup>

Car elles sont en effet soumises à différentes formes de torture durant leur trajet migratoire, essentiellement issues de la violence machiste. Cette violence est utilisée par les mécanismes de contrôle migratoire comme une forme de punition des femmes pour avoir choisi de fuir.<sup>10</sup> L'une des formes de violence les plus répandues dénoncées dans notre enquête est la violence sexuelle, qui est systématiquement utilisée par les forces de sécurité des systèmes de contrôle des migrations.

***“Nous sommes arrivées ensemble toutes les trois au Maroc, nous avons vécu dans la même chambre, nous étions comme des sœurs. Sarah<sup>11</sup> est tombée malade la première année, elle devait suivre un traitement, mais à chaque raid de la police, elle perdait ses médicaments et devait retourner en chercher à l'hôpital. À quoi sert toute cette sensibilisation au SIDA si, à chaque fois, nous sommes violées, si on nous expulse et qu'on ne peut pas prendre nos médicaments ? Nous pensions passer en Europe et qu'alors elle serait plus tranquille et pourrait se soigner, mais son corps n'a résisté et elle est morte à l'hôpital au Maroc. Ça a été très rapide. Puis nous avons pris la mer, une mer immense, j'étais morte de peur, mais j'étais encore plus terrifiée par ce que j'avais laissé derrière moi. Le zodiac n'a pas tenu, nous avons passé des heures à attendre les secours et Khady s'est noyée, son corps a coulé au fond de la mer. De nous trois, il ne reste que moi. Au milieu de la nuit, je suis réveillée par des cauchemars, je rêve que je cours pendant les rafles, je m'examine pour voir si je n'ai pas été violée à nouveau, mais je suis vivante”***, M. C., leadeuse communautaire.

Dans les récits des événementiels à la frontière, les femmes ont tendance à être oubliées. Quand on en parle, c'est pour les victimiser et pratiquer une politique de compassion.<sup>12</sup>

9. Voir le rapport : **“Des voix qui s'élèvent : Analyse des discours et des résistances des femmes migrantes subsahariennes au Maroc”**. Alianza por la Solidaridad (Alianza por la Solidaridad), Tanger, 2018. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.alianzaporlasolidaridad.org/axs2020/wp-content/uploads/Informa-Helena-Maleno-2018-Alzando-voces-Franc%C3%A9s.pdf>

Parler des femmes migrantes a permis de mettre le doigt sur les problèmes sociaux et économiques spécifiques qu'elles rencontrent. Cette réalité de la migration nous permet ainsi de questionner notre analyse des phénomènes migratoires et d'y répondre depuis une perspective féministe et respectueuse des droits humains. C'est précisément ce que montre ce rapport. Nous savons que dans les mouvements migratoires, se retrouvent les mêmes problématiques de discrimination et d'inégalité dont souffrent historiquement les femmes, avec, en outre, des situations particulières rencontrées dans les zones de non-droit créées à l'extérieur de leur pays d'origine sur le parcours de la migration.

10. Plusieurs publications ont abordé cette question ces dernières années. Nous conseillons la lecture du rapport **“Violence sexuelle et migration : La réalité cachée des femmes subsahariennes arrêtées au Maroc sur la route de l'Europe”**, Médecins Sans Frontières, Rabat, 2010 (disponible ici : [http://www.observacioninfo/wp-content/uploads/2014/08/20100326\\_violencias\\_sexuales\\_report\\_fr.pdf](http://www.observacioninfo/wp-content/uploads/2014/08/20100326_violencias_sexuales_report_fr.pdf)) et le rapport **“Femmes et migration : expériences de la Mésoamérique”**, ECA, Guatemala City, 2019 (disponible en espagnol ici : <https://cdnfraymatias.org/wp-content/uploads/2019/11/Mujeres-y-migracion-Vivencias-desde-Mesoamerica.pdf>).

11. Afin de protéger l'identité de la personne, tous les noms utilisés dans la publication sont fictifs.

12. “Les politiques de la compassion (Uehling 2014) sont une autre forme supplémentaire de contrôle de la mobilité et un élément de plus dans les processus d'externalisation frontalière. Cet humanitarisme promeut une vision de victimisation des « bénéficiaires », qui sont considérées comme des sujets passifs et dignes de compassion”. À lire en espagnol ici : <https://pdfs.semanticscholar.org/c10a/aeel3c093feff34c7c084a4b2948cf71d392.pdf> (Jiménez-Álvarez, M., 2015. **“Externalización fronteriza en el Meditarráneo Occidental: movilizaciones, violencias y políticas de compasión”**, dans Revista de Dialectología y Tradiciones Populares, 70(2): 307-314).

Elles sont très souvent instrumentalisées par les systèmes de contrôle des migrations pour redorer l'image de ceux qui, au sein des institutions, mettent en œuvre la nécropolitique. Ces femmes représentent la communauté migrante la plus utilisée pour justifier la propagande du "sauveur blanc".

Les femmes leadeuses ayant participé à cette enquête ont témoigné de féminicides à la frontière, ainsi que d'un racisme omniprésent subi par l'ensemble des femmes migrantes mais qui touche plus particulièrement les femmes noires de peau lorsqu'elles traversent les pays d'Afrique du Nord.

Elles sont migrantes mais n'en demeurent pas moins mères et l'une de leurs plus grandes peurs est de perdre leur/s enfant/s au cours de leur périple.<sup>13</sup>

***“Ça y est, je l'ai vue, oui c'est ma fille. Merci de l'avoir retrouvée. Elle est gonflée, ils m'ont dit que c'est à cause de la mer, mais c'est bien elle, je l'ai su dès que je l'ai vue, elle porte les vêtements que je lui avais mis et les tresses que je lui avais faites. Le gendarme m'a dit qu'on allait faire une prise de sang, mais je sais que c'est elle. Ils m'ont demandé si je voulais l'emmener avec moi ou l'enterrer ici. Je leur ai dit que nous étions musulmans et que je voulais simplement qu'elle soit enterrée le plus tôt possible, qu'elle soit lavée et qu'on lui adresse des prières comme le veut le Coran. Je n'ai pas la force, c'était ma seule fille. Je me sens coupable de ne pas l'avoir protégée, mais je n'ai pas pu monter sur le Zodiac. J'aurais voulu mourir avec elle.”*** A. T., mère d'une enfant victime à la frontière.

Placer les femmes aux frontières, c'est les priver immédiatement, comme les hommes et les enfants, de la reconnaissance de leurs droits. Les sociétés sont également réticentes à parler des femmes sur les routes migratoires. Dans le cadre de notre travail, nous avons été interpellées lorsque nous comptabilisons le nombre de femmes et d'enfants victimes des frontières.<sup>14</sup>

Les enfants migrants sont soumis à la violence aux frontières avec la même virulence que celle appliquée aux adultes, au mépris de la protection spécifique prévue pour les enfants et adolescents par la réglementation internationale<sup>15</sup> et dans les lois nationales des pays<sup>16</sup> partageant la frontière occidentale euro-africaine.

13. Durant toutes ces années de travail à la frontière, notre organisation a pu accompagner différentes situations de séparation familiale entre des enfants et leur mère, leur père ou un autre parent. Beaucoup de ces familles sont toujours séparées à ce jour, d'autres ont pu finalement être réunies après une longue attente, comme la famille d'Umno Totopa, dont s'est occupé l'association Women's Link en 2017. (Disponible en espagnol ici : <https://www.womenslinkworldwide.org/files/2999/resumen-caso-oumo.pdf>). Dans d'autres situations, nous avons pu soutenir des familles dans leur processus de réparation des préjudices subis, comme ce fut le cas pour la petite Yamila, déçédée en juillet 2021 peu après le sauvetage du bateau sur lequel elle se trouvait. Sept mois plus tard, nous sommes parvenus à ce que la mère qui vivait en France puisse assister à l'enterrement de sa fille aux Canaries. (EFE, 2022, **“La reparación de Cadi tras siete meses de espera para poder viajar a Canarias a despedirse de su hija Yamila”**). A lire en espagnol ici : [https://www.eldiario.es/canarias-sahora/migraciones/reparacion-cadi-siete-meses-esperar-viajar-canarias-despedirse-hija-yamila\\_1\\_8741877.html](https://www.eldiario.es/canarias-sahora/migraciones/reparacion-cadi-siete-meses-esperar-viajar-canarias-despedirse-hija-yamila_1_8741877.html)

14. Voir certaines attaques reçues en réponse à des publications où nous précisons le nombre de femmes et d'enfants victimes de violences aux frontières. Exemple ici : <https://twitter.com/HelenaMaleno/status/1553441716098711552>.

15. La protection de l'intérêt supérieur de l'enfant est inscrite dans l'article 3 de la Convention relative aux droits de l'enfant de l'UNICEF, qui stipule que "dans toutes les décisions qui concernent les enfants, qu'elles soient le fait des institutions publiques ou privées de protection sociale, des tribunaux, des autorités administratives ou des organes législatifs, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale". (UNICEF, : Convention relative aux droits de l'enfant. Disponible sur : <https://www.unicef.org/fr/convention-droits-enfant/texte-convention#>).

16. La protection de l'intérêt supérieur de l'enfant est également garantie par la législation de l'État espagnol ("Ley Orgánica 8/2015, de 22 de julio, de modificación del sistema de protección a la infancia y a la adolescencia", disponible en espagnol ici : <https://www.boe.es/boe/dias/2015/07/23/pdfs/BOE-A-2015-8222.pdf>). C'est le cas aussi au Maroc (El Mrahi, **“Les droits de l'enfant au Maroc”**, Ahjucaf, disponible ici : <http://v1.ahjucaf.org/Les-droits-de-l-enfant-au-Maroc.html>) et en Algérie (Loi n° 15-12 du 28 Ramadhan 1436 correspondant au 15 juillet 2015 relative à la protection de l'enfant", disponible ici : <https://www.ilo.org/dyn/natlex/docs/ELECTRONIC/99843/119311/F17738812/DZA-99843.pdf>).

En matière de violence, il existe des différences de traitement entre les enfants migrant-es isolé-es et les mineur-es accompagné-es de membre-s de leur famille.

Le nombre réel d'adolescent-es en situation de migration est souvent beaucoup plus élevé que les chiffres officiels. Ces jeunes gens sont les oubliés des enquêtes et des rapports parce qu'aux frontières, ils ne sont pas reconnus pour ce qu'ils sont. Au contraire, soit ils sont considérés comme majeurs au prétexte qu'ils voyagent seuls, soit ils sont criminalisés.<sup>17</sup> Dans le cas des adolescentes, elles sont encore plus invisibilisées en particulier lorsqu'elles sont destinées à l'exploitation sexuelle qui répond à une demande dans les pays européens.<sup>18</sup>

Le système de contrôle des frontières a créé des termes spécifiques pour catégoriser les enfants migrants, des qualificatifs insultants devenus des instruments de déni de leurs droits.<sup>19</sup>

***“Après un long voyage, nous sommes arrivés dans le ghetto de Béni Mellal. Il y avait plus de 400 personnes dehors. C’est la première chose que nous avons vue en sortant de la gare. Beaucoup étaient des enfants, de 12 ou 13 ans. Il y avait même des plus petits, de 9 ou 10 ans. Nous avons vu beaucoup de blessés, des gens qui s’étaient cassé les deux jambes. Nous nous sommes mis au travail et nous avons commencé par les emmener au plus vite à l’hôpital. Mais lorsque nous sommes revenus pour leur donner à manger, nous avons découvert que le véritable problème pour bon nombre d’entre eux c’est qu’ils n’avaient ni mères, ni frères et sœurs. Quand on leur demandait : “Où sont tes frères et sœurs ?”, ils répondaient : “Je les ai laissés à Nador” ou encore “ils ne sont plus là, ils sont morts”. C’est à cette réalité-là que nous avons été confrontés. Alors même que je vous parle, je ressens une douleur dans mon cœur. Je suis encore très choqué. Je n’avais jamais rien vu de tel auparavant. Et quand j’y pense, ça me fait sortir de mes gongs, ça brise tout l’espoir que j’avais en l’Être humain, ça me choque profondément... C’était l’horreur. L’horreur à l’état pur”. V. C., leader communautaire en mission humanitaire après le massacre de Melilla-Nador.<sup>20</sup>***

17. Pour en savoir plus lire (en espagnol) : **“Buscar la vida. Análisis transnacional de los procesos migratorios de los menores marroquíes no acompañados en Andalucía”**. Cuadernos Fundación Santa María, 3. (Jiménez Álvarez, Madrid, 2003), ainsi que : **Intrusos en la fortaleza: menores marroquíes migrantes en la frontera Sur de Europa**. (Jiménez Álvarez, Madrid, 2011).

18. Pour plus d'information, consulter le rapport : **“Les Mères dans les réseaux de traites : Droits bafoués”**, et en particulier le chapitre 3.2- **“Lacunes dans les systèmes d'identification et de protection des enfants victimes de la traite”**. Women's Link Worldwide, Madrid, 2017. Disponible en espagnol ici : <https://www.womenslinkworldwide.org/files/a0440874f5037bcc7d6e85aa26f4c76e.pdf>

19. La preuve en est par exemple l'apparition et la popularisation de termes tels que “MENA” (Mineur Étranger Non Accompagné) pour désigner les enfants migrants qui font le voyage sans leur famille. L'utilisation récurrente de ce terme illustre parfaitement la discrimination et la déshumanisation dont les migrants sont victimes de la part des médias et de l'opinion publique espagnols, privant ainsi les enfants des droits spécifiques de protection qu'ils méritent. Pour en savoir plus, lire (en espagnol) : **Intrusos en la fortaleza: menores marroquíes migrantes en la frontera Sur de Europa**. Jiménez Álvarez, Madrid, 2011, disponible ici : [https://www.imna.es/sites/default/files/2020-11/Te-sis\\_antropolog%C3%ADa\\_Jimenez\\_Alvarez\\_Mercedes.pdf](https://www.imna.es/sites/default/files/2020-11/Te-sis_antropolog%C3%ADa_Jimenez_Alvarez_Mercedes.pdf)

20. Les actes de violence à l'encontre de la population migrante se sont poursuivis au-delà de la tragédie à la frontière. Dans les jours qui ont suivi, plusieurs médias ont rapporté le déplacement forcé de nombreuses personnes vers des villes intérieures du Maroc, ainsi que la présence de nombreuses personnes blessées par les forces policières et militaires n'ayant reçu aucune forme d'assistance médicale. (France 24, 2022, **“Drame de Melilla : des voix au Maroc réclament une enquête approfondie, Madrid accuse ‘les mafias’”**, disponible ici : <https://www.france24.com/fr/afrrique/20220626-drame-de-melilla-des-voix-au-maroc-r%C3%A9clament-une-enqu%C3%AAtte-approfondie-madrid-accuse-les-mafias>).



# 1.273

des victimes des frontières ont été des **FEMMES**

# 383

**VICTIMES** parmi l'enfance migrante



CA **MINANDO**  
**FRONTERAS**

#DroitAlaVie2018-2022

# **III. D'OÙ VENAIENT LES VICTIMES ?**

### III. D'OÙ VENAIENT LES VICTIMES ?

L'origine des victimes et ce qui a motivé leur départ vers la route de la migration font partie intégrante de ce rapport. Ces données permettent de montrer que la garantie et la reconnaissance des droits humains sont arbitraires en ce qui concerne les populations en mouvement. Sur la seule année 2022, l'Europe a géré les frontières de manière différente pour les personnes fuyant la guerre en Ukraine. Les lois leur assurant une protection ont été appliquées rapidement<sup>21</sup> et sans réserve alors que, pendant des décennies, ces droits ont été refusés aux personnes fuyant d'autres conflits.

On voit donc à quel point le pouvoir est un facteur déterminant dans la reconnaissance des droits humains et le socle de la construction du contrôle des mouvements migratoires. En outre, le colonialisme et le racisme<sup>22</sup> deviennent de véritables éléments idéologiques dans les systèmes migratoires actuels.

Au sein de notre organisation, nous avons analysé les différentes causes ayant conduit les victimes des frontières à quitter leur pays. Car il n'y en a pas qu'une : bien souvent, ce départ est motivé par de multiples raisons, provenant d'un contexte social compliqué dans lequel interviennent également des prises de décision individuelles et structurelles.

21. Le 9 mars 2022, soit à peine quinze jours après le début de la guerre en Ukraine, le Journal officiel de l'État espagnol a publié l'arrêté PCM/169/2022, qui définit la procédure de reconnaissance de la protection temporaire pour les personnes touchées par le conflit dans ce pays. (disponible en espagnol ici : [https://www.boe.es/diario\\_boe/txt.php?lang=fr&id=BOE-A-2022-3715](https://www.boe.es/diario_boe/txt.php?lang=fr&id=BOE-A-2022-3715)), un système que des sources gouvernementales ont décrit comme "simple et rapide" (La Moncloa, Madrid, 2022: "Le gouvernement met en place un système simple et rapide permettant aux personnes déplacées venant d'Ukraine d'accéder à la protection temporaire.". Disponible en espagnol ici : <https://www.lamoncloa.gob.es/serviciosdeprensa/notasprensa/interior/Paginas/2022/090322-desplazadosucrania.aspx>).

22. Le racisme et le colonialisme, forces destructrices produites par l'Europe moderne, ont agi comme la prémisse épistémologique fondamentale de toutes les relations que le continent européen a construites avec le reste du monde depuis plus de cinq siècles, y compris, bien sûr, les systèmes migratoires. Cependant, le profond mépris pour la vie et la dignité humaines que ces systèmes véhiculent - et dont ils ont d'ailleurs besoin pour fonctionner - est encore plus flagrant à l'occasion de ce que l'on appelle les "crises migratoires" ou "crises des migrants", durant lesquelles un colonialisme capitaliste atteint des sommets en appauvrissant et spoliant les communautés et les pays des moins avancés (PMA, autrefois appelés le Sud global ou pays du Sud) (Santos et Menezes, 2014, *Introducción a las Epistemologías del Sur*, éd. Akal).

- Guerre ou conflits armés.
- Politiques extractivistes néocoloniales.
- Paupérisation aggravée par le changement climatique.
- Paupérisation aggravée par la hausse des prix et le manque de moyens de subsistance élémentaires tels que les céréales.
- Paupérisation aggravée par le manque de travail et l'absence de conditions matérielles nécessaires suffisantes à l'élaboration d'un projet de vie ; absence de perspectives d'avenir favorables ou souhaitables.
- Violence machiste, mariage forcé, mutilations génitales et féminicides.
- Violence contre les groupes LGTBI+.

- Persécution pour des raisons d'ethnie, de religion, de sexe, d'opinions politiques, etc.
- Cas des défenseur-es des droits humains contraint-es de fuir après avoir lutté pour l'accès aux droits sociaux, le renforcement de la démocratie et/ou contre la corruption.

Au cours des cinq dernières années, les personnes qui ont perdu la vie venaient de 31 pays différents et n'ont pas eu les mêmes parcours migratoires. Selon les récits de leur famille et de leurs proches, beaucoup d'entre elles, à des degrés divers, avaient déjà été confrontées à la violence en cours de route.<sup>23</sup> Chaque victime a son histoire de vie dont nous respectons la valeur. Certaines ont parcouru jusqu'à 10 000 kilomètres, d'autres ont simplement quitté leur quartier pour embarquer sur un bateau et ne jamais revenir.

***“Il devait retrouver mon cousin et il n'est pas rentré dormir à la maison. Ils allaient passer la nuit avec des amis dans l'une de ces cabanes, près de la mer. C'est le lendemain qu'on nous a dit qu'il était parti sur une patera, un bateau comme celui que tu vois là-bas (elle désigne un petit port de pêche avec de petites embarcations en bois). Il n'avait pas prévu de devenir un 'harraga'<sup>24</sup>, les amis portaient, mon cousin aussi, alors il est parti. Depuis, nous n'avons plus de nouvelles. Les gens parlent beaucoup ; ils disent qu'ils sont en prison, qu'ils sont arrivés en Espagne et qu'ils ne peuvent pas appeler. De notre côté, on continue les recherches, nous avons déposé plainte en Algérie et en Espagne et on n'attend qu'une chose, c'est qu'ils les retrouvent lui et mon cousin”***, A., sœur d'une victime de la frontière.

***“On nous a dit que les corps de plusieurs Sri Lankais avaient été retrouvés et nous voulons savoir si notre frère était parmi eux. Nous savons qu'il était sur un bateau qui a fait naufrage près d'une ville du Maroc. Ma famille a besoin qu'on identifie le corps et qu'il repose en paix, nous voulons savoir combien coûte le transfert du corps jusqu'au Sri Lanka et s'il peut y être enterré dignement”***, M. S., frère d'une victime de la frontière.

23. Pour une étude approfondie sur les systèmes migratoires et les régimes frontaliers en tant que lieux de production de la violence et des violations des droits, voir : Mezzadra et Neilson, 2017, **La frontière comme méthode ou la multiplication du travail**, éd. L'Asymétrie, coll. La Cause est l'effet. (Traduction française accessible ici : <https://editionsasymetrie.org/frontieres/> ou disponible en espagnol ici : [https://traficantes.net/sites/default/files/pdfs/PCI5\\_frontera\\_como\\_metodo.pdf](https://traficantes.net/sites/default/files/pdfs/PCI5_frontera_como_metodo.pdf)).

24. Terme utilisé pour désigner les ressortissants nord-africains d'Algérie, du Maroc et de Tunisie qui empruntent clandestinement une route migratoire vers le continent européen.

Mais toutes ont fini à un poste frontière où règnent l'externalisation et la militarisation, gérées par des accords bilatéraux<sup>25</sup> sur lesquels sont basés les systèmes de contrôle qui sont en vigueur depuis des décennies à la frontière occidentale entre l'Afrique et l'Europe.

25. En outre, ces accords bilatéraux se caractérisent par leur opacité, leur manque de transparence et l'absence de mécanismes de responsabilité réglementant leur adoption et leur mise en œuvre. Pour plus d'informations sur cette question, voir les documents publiés par la CEAR sur les dynamiques d'externalisation des frontières mises en place à la frontière occidentale euro-africaine. (CEAR, 2020, "¿En qué consiste la externalización de fronteras?", disponible en <https://www.cear.es/externalizacion-de-fronteras/>).



Algérie, Angola,  
Bangladesh, Birmanie,  
Burkina Faso, Cameroun,  
Côte d'Ivoire, Égypte,  
Érythrée, Éthiopie,  
Gambie, Ghana, Guinée  
Bissau, Guinée Conakry,  
Inde, îles Comores, Mali,  
Maroc, Mauritanie,  
Nigéria, Pakistan,  
Palestine, République  
Démocratique du Congo,  
Sénégal, Sierra Leone,  
Soudan, Soudan du Sud,  
Sri Lanka, Syrie, Tchad,  
Yémen.

**DES PERSONNES**

**31**

**PAYS**

sont mortes à la

**Frontière Occidentale Euro-africaine**

CA **MINANDO**  
**FRONTERAS**

**#DroitAlaVie2018-2022**



--- TRANSIT TERRESTRE ET MARITIME  
--- TRANSIT AÉRIEN

# TRANSITS migratoires

#DroitAlaVie2018-2022

CA MINANDO FRONTERAS

Dans le cadre des relations entre États, constituées d'échanges économiques mais également géostratégiques, les migrants sont donc une monnaie d'échange. Nous avons analysé comment les droits humains ont été impactés par l'évolution des rapports entre l'État espagnol et ses voisins marocain et algérien entre 2018 et 2022 :

### Conséquences des "bonnes relations" entre l'Espagne et le Maroc :

- Au Maroc, augmentation des raids exécutés sans discernement par des corps militaires contre les populations migrantes, où le profilage ethnique est pratiqué. Ces raids ont lieu dans la rue et dans les campements de fortune, mais aussi dans les maisons où vivent des personnes migrantes. De nombreuses rafles ont été menées contre des personnes en situation administrative régulière au Maroc, personnes réfugiées, malades, enfants migrants et femmes enceintes.<sup>26</sup>
- Augmentation des actes de violence à l'encontre des populations migrantes en transit au Maroc.<sup>27</sup>
- Validation par l'État espagnol des propositions d'annexion par voie terrestre et maritime des territoires en situation de conflit dans la zone.
- Acceptation par l'État espagnol de la présence militaire marocaine sur ses territoires : îlot Persil, Isla de Mar, Isla de Tierra, Chafarinas et Melilla.<sup>28</sup>
- Présence militaire marocaine dans les eaux territoriales espagnoles afin d'intercepter des embarcations de personnes migrantes.

### Crise des relations entre l'État espagnol et le Maroc :

- Instrumentalisation des personnes migrantes en les déplaçant aux frontières de gré ou de force afin de provoquer leur départ avec le moins possible de garanties de protection.<sup>29</sup>

26. À de nombreuses reprises, la presse marocaine s'est fait l'écho de ces événements, comme avec le récit du meurtre du Camerounais Jean Bihina sur une route située à des dizaines de kilomètres de chez lui. (La Dépêche 24, 2021, "Un jeune Camerounais refoulé, tué sur la route d'Asilah : Qui a tué Jean Bihina?"; disponible ici : <https://ladepeche24.com/un-jeune-camerounais-refoule-tue-sur-la-route-dasilah-qui-a-tue-jean-bihina/>). D'autres médias, comme ENASS, publient fréquemment des reportages et des enquêtes journalistiques sur les raids et les assauts menés régulièrement par les forces de police marocaines contre les communautés de migrants. (<https://enass.ma/category/special-refugies/>).

27. En ce sens, le massacre du 24 juin 2022 à Nador et Melilla, qui a entraîné la mort de 40 personnes, des dizaines de disparitions et des centaines de blessés et de personnes déplacées, a été marqué par un degré de cruauté et de violence institutionnelles sans précédent. Pour de plus amples informations, voir l'analyse du massacre publiée par notre organisation dans le cadre de notre Observatoire du droit à la vie du premier semestre 2022. (Disponible en français ici : <https://caminandofronteras.org/wp-content/uploads/2022/07/FR-SUIVI-DALY.pdf>).

28. Le fait que l'Espagne accepte sur son territoire une présence militaire marocaine a été mis en évidence lors du massacre de Nador et Melilla du 24 juin 2022 (EFE, 2022, "La visita a Melilla no resuelve las dudas de los diputados sobre la tragedia en la frontera", disponible en espagnol ici : <https://efe.com/espana/melilla-tragedia-visita-diputados-dudas/>; EFE, 2022, "Marlaska avala la respuesta policial al salto a la valla de Melilla", disponible en espagnol ici : <https://efe.com/espana/marlaska-avala-melilla/>), mais cela s'était déjà produit auparavant dans ses territoires insulaires (EFE, 2021, "Caminando Fronteras muestra en Melilla su preocupación por los 41 inmigrantes llegados a Isla de Tierra", disponible en espagnol ici : <https://www.europapress.es/ceuta-y-melilla/noticia-caminando-fronteras-muestra-melilla-preocupacion-41-inmigrantes-llegados-isla-tierra-20210822152533.html>; elDiario.es, 2014, "El Gobierno excusa con un pacto verbal la entrada de marroquíes a Perejil para devolver inmigrantes", disponible en espagnol ici : [https://www.eldiario.es/desalambre/gobierno-justifica-marroquies-perejil-inmigrantes\\_1\\_4839147.html](https://www.eldiario.es/desalambre/gobierno-justifica-marroquies-perejil-inmigrantes_1_4839147.html)).

29. L'entrée de milliers de personnes à Ceuta, dont de nombreux enfants, en mai 2021, en est un exemple (elDiario.es, 2021, "8.000 personas, al menos un cuarto de ellas menores, entran a nado en Ceuta en plena crisis con Marruecos", disponible en espagnol ici : [https://www.eldiario.es/desalambre/personas-entran-ceuta-nado-marruecos\\_1\\_7941768.html](https://www.eldiario.es/desalambre/personas-entran-ceuta-nado-marruecos_1_7941768.html)), ou la disparition totale de bateaux se trouvant sur les routes migratoires maritimes, documentée dans notre Observatoire du droit à la vie au cours des dernières années. Vida durante estos últimos años.

## Conséquences des “bonnes relations” entre l’Espagne et l’Algérie :

- Accord systématique de l’Algérie en ce qui concerne les expulsions expressives.
- Refus de reconnaissance du droit d’asile pour les ressortissants algériens.<sup>30</sup>
- En Algérie, augmentation des raids exécutés sans discernement par des corps militaires contre les populations migrantes, où le profilage ethnique est pratiqué. Ces raids ont lieu dans la rue et dans les campements de fortune, mais aussi dans les maisons où vivent des personnes migrantes. De nombreuses rafles ont été menées contre des personnes en situation administrative régulière en Algérie, personnes réfugiées, malades, enfants migrants et femmes enceintes.<sup>31</sup>

## Crise des relations entre l’État espagnol et l’Algérie :

- Impossibilité d’obtenir des papiers d’identité pour les enfants algériens placés sous tutelle dans les centres pour mineurs de l’État espagnol.
- Difficultés pour les familles des victimes aux frontières de déposer plainte auprès de l’ambassade d’Espagne et de solliciter la réalisation de tests ADN pour identifier les corps retrouvés. Entre les deux pays, il est également très difficile pour les proches d’obtenir officiellement des informations concernant les corps retrouvés.<sup>32</sup>
- Instrumentalisation des personnes migrantes en les déplaçant aux frontières de gré ou de force afin de provoquer leur départ avec le moins possible de garanties de protection.

30. C’est le cas, par exemple, de l’ordre d’expulsion vers l’Algérie du militant anti-corruption Mohamed Benhalima prononcé par l’Espagne en dépit des risques avérés d’atteinte à sa vie dans le cas d’un retour au pays. (Jeune Afrique, 2022, “Algérie : plainte déposée à l’ONU contre l’Espagne après le rapatriement de Benhalima”, disponible ici : <https://www.jeuneafrique.com/1370429/politique/algerie-plainte-deposee-a-lonu-contre-lespagne-apres-le-rapatriement-de-benhalima/>) ou encore les expulsions massives, en 2018, de ressortissants algériens vers leur pays d’origine détenus dans les centres d’internements pour étrangers (CIE). (infoLibre, 2019, “Los jesuitas denuncian “discriminación” en los CIE: dos de cada tres internos son de Marruecos y Argelia”, disponible ici : [https://www.infolibre.es/politica/jesuitas-denuncian-discriminacion-cie-tres-internos-son-marruecos-argelia\\_1171304.html](https://www.infolibre.es/politica/jesuitas-denuncian-discriminacion-cie-tres-internos-son-marruecos-argelia_1171304.html)).

31. On rapporte des épisodes répétés de déportations massives par les autorités algériennes d’une part vers la frontière avec le Niger, dans le désert du Sahara, (MSF, 2021, “Las inhumanas deportaciones de Argelia a Niger ponen en peligro la vida de las personas migrantes”), d’autre part vers la frontière avec le Maroc, un territoire marqué par l’impunité et l’absence de droits. (H24, 2022, “L’Algérie remet au Maroc une quarantaine de migrants”).

32. Écouter, par exemple, l’interview (en espagnol) de Riadh Lichani, frère d’un jeune homme disparu sur la route maritime algérienne en août 2021, dans l’émission “Diario de ausencias” sur RNE Radios. (<https://www.rtve.es/play/audios/diario-de-ausencias/diario-ausencias-askander-lichani/6735524/>).

# **IV. LA MÉMOIRE DES ROUTES**

## IV. LA MÉMOIRE DES ROUTES

Les données présentées dans ce rapport comptabilisent le nombre de victimes sur six routes migratoires (4 routes maritimes plus 2 routes terrestres à Ceuta et Melilla) en direction de l'Espagne.



**ROUTE DU DÉTOIT**



**ROUTE DES CANARIES**



**ROUTE ALGÉRIENNE**



**ROUTE D'ALBORAN**

La période étudiée est particulièrement pertinente car elle correspond à un déplacement des mouvements migratoires vers des routes plus dangereuses ainsi qu'à la mise en œuvre de nouvelles dynamiques de contrôle des frontières qui ont conduit à une recrudescence du nombre de victimes.

En 2018, Alboran a été la route la plus fréquentée, principalement par des personnes originaires de pays d'Afrique de l'ouest et d'Afrique centrale transitant par le Maroc. C'est aussi durant cette période que la politique migratoire du royaume alaouite s'est effondrée. Cette politique, initiée en 2014 avec l'élaboration du SNIA<sup>33</sup> et la signature de la Convention sur les travailleurs migrants et leurs familles,<sup>34</sup> engageait le pays à la régularisation et à l'intégration des personnes migrantes. Au contraire, les stratégies de contrôle des migrations se sont accentuées dans tout le pays et ont exercé une pression particulière sur les personnes migrantes dans les territoires proches de la frontière nord avec l'État espagnol.

D'autre part, la révolte populaire<sup>35</sup> dans le Rif, revendiquant davantage de droits sociaux et le développement de la région, suivie de la répression par le gouvernement marocain, ont accentué, durant cette période, les départs d'embarcations de ressortissants marocains fuyant la violence et le manque d'accès aux droits et aux garanties sociales.

À cette époque, des embarcations étaient encore signalées dans le détroit de Gibraltar, principalement des bateaux-jouets traversant à la rame depuis la région de Tanger jusqu'à Cadix et Ceuta.

Mais des bateaux pneumatiques à moteur ont également été localisés dans la zone, utilisés pour la plupart par des Marocains empruntant des routes plus longues, depuis Larache ou même Moulay-Bousselham, afin d'atteindre les côtes situées entre Algésiras et Barbate.

Cette année-là, la route algérienne a commencé aussi à se développer, comme en témoignent les arrestations et les déportations massives de ressortissants algériens.<sup>36</sup>

En août 2018, un commandement unique pour le contrôle des migrations a été créé à Malaga et des consignes claires ont été données aux services de secours pour limiter leurs actions plus au sud du parallèle 35°50'N.<sup>37</sup>

De son côté, le Maroc a renforcé les contrôles dans le nord du pays, accélérés par une militarisation faisant suite aux émeutes dans le Rif. L'année 2019 a connu le début de l'ouverture de la route atlantique vers les îles Canaries, même si Alboran restait

33. SNIA : Stratégie nationale d'immigration et d'asile. Les éléments-clés de cette stratégie sont consultables ici : <https://marocainsdumonde.gov.ma/strategie-nationale-dimmigration-et-dasile/>

34. Le 14 janvier 2016, le gouvernement marocain a adopté un projet de loi portant approbation de la Convention 143 sur les migrations. ([https://www.mites.gob.es/ficheros/ministerio/mundo/revista\\_ais/198/158.pdf](https://www.mites.gob.es/ficheros/ministerio/mundo/revista_ais/198/158.pdf) (en espagnol)).

35. Pour plus d'informations, consulter l'article de Jamaï A., 2017, "Au Maroc, le Rif défie le roi. Une révolte révélatrice des impasses politiques", Le Monde Diplomatique. Disponible ici : <https://www.monde-diplomatique.fr/2017/07/JAMAIA/57669> ; et El Salto Diario, 2020, "Hirak' rifeño: una revuelta descabezada pero no derrotada", disponible ici (en espagnol) : <https://www.elsaltdiario.com/marruecos/hirak-rifeno-una-revuelta-descabezada-pero-no-derrotada>.

36. infoLibre, 2019, "Los jesuitas denuncian "discriminación" en los CIE: dos de cada tres internos son de Marruecos y Argelia", disponible ici (en espagnol) : [https://www.infoLibre.es/politica/jesuitas-denuncian-discriminacion-cie-tres-internos-son-marruecos-argelia\\_1171304.html](https://www.infoLibre.es/politica/jesuitas-denuncian-discriminacion-cie-tres-internos-son-marruecos-argelia_1171304.html).

37. Le long métrage "Paralelo 35°50'" a enquêté de manière approfondie sur la complicité entre les autorités espagnoles et marocaines dans la construction de cette frontière invisible. Pour le visionner (en espagnol), cliquer ici : Paralelo 35

toujours active. Cette période a été particulièrement marquée par une augmentation du nombre de morts dans le détroit. Deux raisons à cela : l'effet "parallèle 35°50'N" et le fait qu'en matière de protection de la vie, les relations entre le Maroc et l'Espagne sont inopérantes.

En 2020, le nombre de victimes a considérablement augmenté. C'est en effet la pire année depuis que notre organisation les recense. Le déploiement important des politiques de contrôle au mépris du droit à la vie a provoqué le démantèlement des services publics de secours et le manque total de coordination des moyens avec le Maroc et l'Algérie.

Lors des signalements de situations de danger aux frontières, que notre organisation et/ou les familles ont opérés, nous avons également remarqué une montée du racisme au sein des autorités responsables des sauvetages.<sup>38</sup>

Paradoxalement, alors que de plus en plus de bateaux ont signalé leurs positions et les dangers qu'ils encouraient, ils n'ont pas reçu de secours ou alors trop tardivement. Le manquement au devoir d'assistance et la diminution des effectifs déployés pour venir en aide aux migrant-es sont devenus des facteurs incontestables de l'augmentation du nombre de décès. L'année de la pandémie,<sup>39</sup> de nouvelles populations appauvries ont également été jetées sur les chemins de la migration. Ainsi, beaucoup de marocains, souvent en famille, ont pris la mer jusqu'aux îles Canaries tout comme les "cayucos" (grandes pirogues à moteur) partis du Sénégal. Par ailleurs la route algérienne est restée très active y compris pendant la période la plus dure du confinement.

En 2019, le COVID19, mais aussi la répression faisant suite au mouvement de protestation du Hirak,<sup>40</sup> ont conduit de plus en plus de jeunes et de familles d'Algérie à fuir leur pays. Almeria est la destination la plus proche, mais de nombreuses embarcations ont entamé des traversées bien plus longues et plus dangereuses vers Murcie, Carthagène, Alicante ou les îles Baléares.

En 2021, douze personnes sont mortes chaque jour aux frontières de l'État espagnol. C'est deux fois plus que le nombre total de victimes de l'année précédente. Cette année-là, la Stratégie du Choc s'est imposée : les politiques de dissuasion mises en œuvre par les États ont enrichi les entreprises d'armement qui avaient investi<sup>41</sup> dans

38. Notre organisation a dénoncé ces situations sur les réseaux sociaux. (voir : <https://twitter.com/HelenaMaleno/status/1322855986630197248>).

39. La pandémie de COVID-19 a eu un énorme impact sur la stabilité mondiale, augmentant de façon spectaculaire les inégalités et la pauvreté dans certains pays du Sud et provoquant l'expulsion de nombreuses communautés vivant dans des régions appauvries fortement touchées par le virus. Pour plus d'informations, voir le rapport "Le virus des inégalités", Oxfam International, Oxford, 2021. Disponible ici : <https://www.oxfam.org/fr/publications/le-virus-des-inegalites>.

À l'origine, embarcation plus petite qu'une pirogue, aujourd'hui devenue le symbole des embarcations, y compris à moteur, utilisées par les passeurs allant vers les Canaries. Le cayuco possède deux moteurs de 40 à 60 CV et il est long de 14 à 20 mètres pouvant transporter autour de 100 passagers.

40. Mouvement contestataire pacifiste politique et social qui a débuté en Algérie le 16 février 2019, d'abord au niveau local puis au niveau national, pour demander la démission du président Abdelaziz Bouteflika, au pouvoir depuis 1999 et qui venait de briguer un cinquième mandat. Les manifestations ont continué même après la démission de Bouteflika, principalement en raison de la répression politique, des violences policières, de la violation des libertés fondamentales, de la détérioration des conditions de vie et du pouvoir d'achat, du chômage élevé chez les jeunes et de l'affaiblissement des services publics dans tout le pays.

41. Le Centre Delàs pour les études sur la paix a publié sur son site des outils interactifs permettant de connaître ces entreprises mais aussi les équipements qu'elles fabriquent, leur chiffre d'affaire, leur nombre d'employés... voir ici en espagnol : <https://centredelas.org/mapes-interactiu-industria-militar-espanyola/?lang=es>

le contrôle des flux migratoires. Elles ont en effet provoqué l'ouverture de routes plus dangereuses comme la route algérienne ou celle des Canaries, générant des taux de mortalité très élevés. Finalement, ce qui constitue une véritable tragédie humaine, avec 4 639 victimes pour cette seule année, s'est révélé être une manne commerciale pour les opérateurs de systèmes de contrôle aux frontières.

Dans l'observation que nous avons pu faire de la situation, nous avons constaté une augmentation de la disparition d'embarcations provenant de zones où les routes migratoires sont plus longues, d'un côté, depuis la Mauritanie, le Sénégal et la Gambie vers les îles Canaries, mais aussi de l'autre côté, depuis l'Algérie vers Alicante et les Baléares. Les relations instables entre le Maroc et l'Espagne, sur fond de chantage à la migration, ont entraîné un pic de mortalité important à la fin du mois de mai 2021.

Pour la première fois, des bateaux pneumatiques, jamais utilisés jusqu'alors, ont fait leur apparition sur l'Atlantique. Beaucoup plus fragiles, ils sont impliqués dans trente pour cent des tragédies sur la route des Canaries en 2021.

Sur cette même route, on remarque également une recrudescence de femmes, accompagnées de leurs enfants : sur le premier semestre de l'année, un très grand nombre d'entre elles, pour la plupart originaires des pays d'Afrique de l'Ouest, a été recensé sur les embarcations.<sup>42</sup>

Concernant les tentatives de traversée vers l'Espagne depuis le nord du Maroc, elles sont de moins en moins nombreuses compte-tenu de la militarisation de la frontière méditerranéenne mais également des enjeux territoriaux (maritimes et terrestre) existant côté Atlantique. Pour autant, les migrant·es qui s'y sont engagés ont continué d'y mourir car les moyens de sauvetage n'ont pas été activés dans cette zone.

Les sauveteurs en mer espagnols n'interviennent pas au sud du parallèle 35°50'N, même si la vie des personnes est en danger, et l'on sait que le Maroc de son côté n'a mobilisé aucun service de secours, recourant systématiquement à des méthodes de recherche passive.

Pour les bateaux en provenance d'Algérie, la zone d'accostage sur le territoire espagnol est très large, s'étendant d'Almeria aux Baléares, en passant par Murcie et

42. Voir : "Suivi du droit à la vie à la Frontière occidentale euroafricaine Année 2021". Caminando Fronteras, 2022. Disponible ici : [https://caminandofronteras.org/wp-content/uploads/2022/01/MONITOREO-DALVFR\\_v02.pdf](https://caminandofronteras.org/wp-content/uploads/2022/01/MONITOREO-DALVFR_v02.pdf)

les côtes du Levant. Malgré les alertes, la stratégie évidente des services de sauvetage en mer était de fuir leurs responsabilités puisqu'ils ont renvoyé les organisations et les familles vers d'autres entités n'ayant aucun pouvoir de défense du droit à la vie en zone maritime.

C'est dans ce contexte qu'a débuté l'année 2022. Alors que l'Europe a vu s'installer un discours belliqueux sur fond de guerre en Ukraine, les réfugiés provenant d'autres pays en conflit ont été stigmatisés, les discours de haine se sont multipliés et ainsi a-t-on justifié la militarisation de la frontière Occidentale Euro-Africaine.

Le massacre de Melilla, le 24 juin, a découlé de la même logique, montrant au monde entier en quoi consiste la politique de contrôle et jusqu'où les États sont prêts à aller pour l'appliquer<sup>43</sup> sous couvert d'un accord de bon voisinage retrouvé entre l'État espagnol et le Maroc.

Le nombre de victimes en mer a diminué, retrouvant le niveau, toujours honteux, de l'année précédente. Les chiffres tragiques et scandaleux de 2021<sup>44</sup> ont provoqué une réaction internationale qui a conduit à prendre des mesures de protection afin de réduire le nombre de victimes. Par exemple, des navires ont été déviés vers les positions indiquées par les embarcations en danger afin de pallier l'absence d'activation des secours par les services ad'hoc. Les communautés de migrant-es ont également réagi face à cette terrible augmentation du nombre de morts : elles ont réfléchi et se sont organisées afin de mieux se protéger, sur les routes migratoires les plus dangereuses, de leurs premiers bourreaux que sont les États et les réseaux criminels.

43. Sur ce thème, voir le documentaire de la BBC : "Death on the border - BBC Africa Eye", publié le 31 octobre 2011. Disponible ici (en anglais) : <https://www.youtube.com/watch?v=MJoL7E4uvuU>

44. The Guardian, 2022, "Death toll of refugees attempting to reach Spain doubles in 2021" (disponible ici en anglais : <https://www.theguardian.com/world/2022/jan/03/death-toll-of-refugees-attempting-to-reach-spain-doubles-in-2021>); The Times, 2022, "4,400 migrants were lost at sea trying to reach Spain in 2021" (disponible ici en anglais : <https://www.thetimes.co.uk/article/4-400-migrants-were-lost-at-sea-trying-to-reach-spain-in-2021-vc-c0rcc15>); Tagesschau, 2022, "4400 Migranten starben auf Spanien-Routen" (disponible ici en allemand : <https://www.tagesschau.de/ausland/europa/migranten-spanien-105.html>); TF1, 2022, "Plus de 4400 migrants morts ou disparus en tentant de rejoindre l'Espagne en 2021, selon une ONG" (disponible ici en français : <https://www.tf1info.fr/international/plus-de-4400-migrants-morts-ou-disparus-en-tentant-de-rejoindre-l-espagne-en-2021-selon-une-ong-espagnole-caminando-fronteras-2206203.html>).

# Victimes PAR ROUTES

ROUTE DES CANARIES  
**7.865**  
victimes

ROUTE DU DÉTROIT  
**532**  
victimes

ROUTE TERRESTRE:  
BARRIÈRES DE CEUTA Y MELILLA  
**47**  
victimes

ROUTE D'ALBORÁN  
**1.494**  
victimes

ROUTE ALGÉRIENNE  
**1.583**  
victimes

CA MINANDO  
FRONTERAS

#DroitAlaVie2018-2022

# **V. POURQUOI ET COMMENT ONT-ILS TROUVÉ LA MORT ?**

**Pratiques récurrentes ayant entraîné la mort**

**Facteurs structurels affectant le droit à la vie**

# V. POURQUOI ET COMMENT ONT-ILS TROUVÉ LA MORT ?

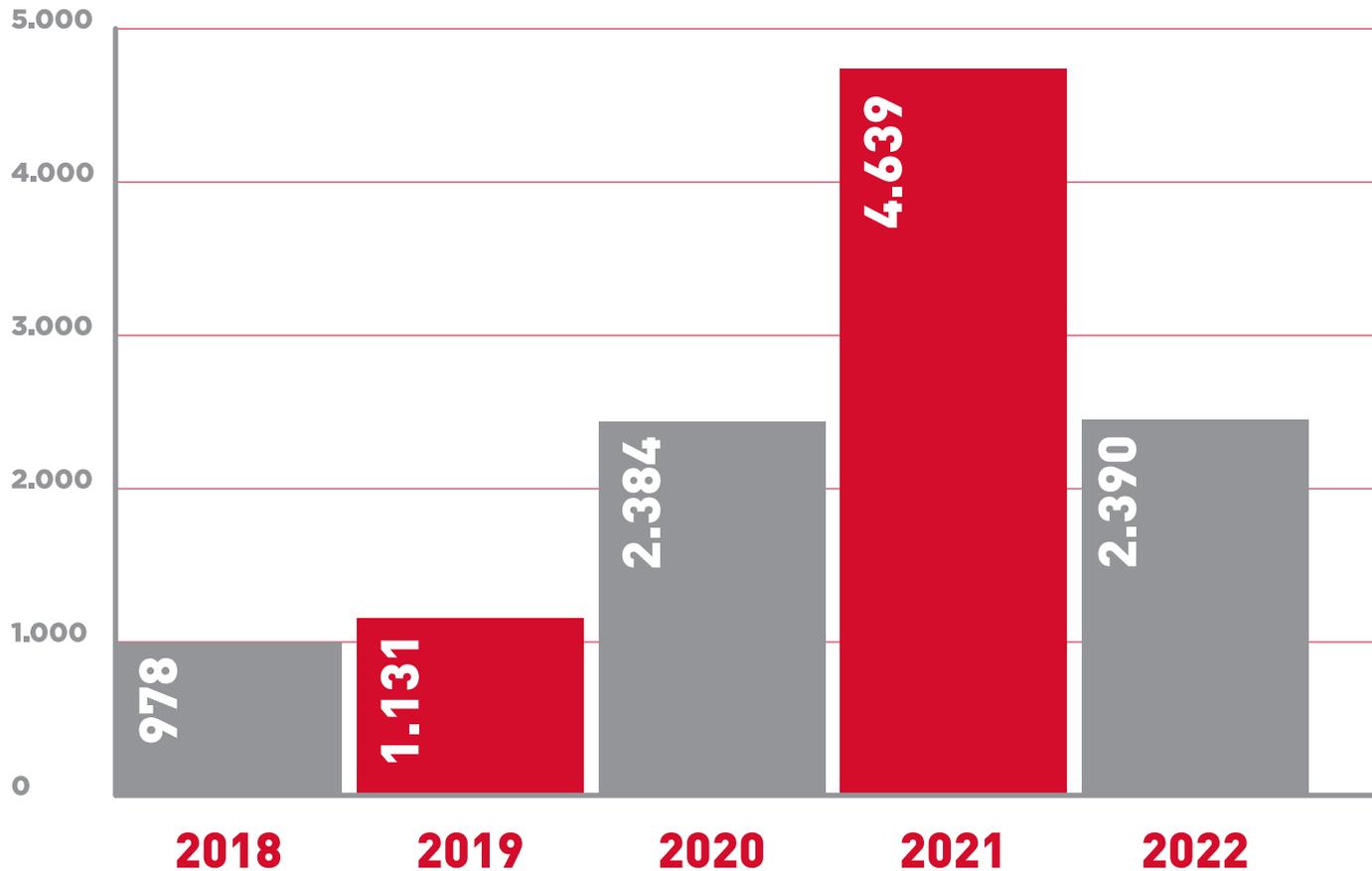
Les questions que nous nous sommes posées en analysant le nombre réactualisé de victimes de la frontière occidentale euro-africaine entre 2018 et 2022 sont les suivantes :

**Existe-t-il des schémas récurrents pouvant être identifiés comme des facteurs responsables des décès à la frontière occidentale euro-africaine ?**

**Auquel cas, est-il possible d'évaluer le niveau de récurrence de ces facteurs, et ainsi déterminer les mécanismes structurels des politiques affectant le droit à la vie ?**

**Est-ce l'exercice du pouvoir à la frontière qui, en pratiquant une discrimination basée sur l'origine ethnique, la classe sociale, la racialisation, le sexe, la religion, définit les règles permettant de savoir qui doit vivre et qui doit mourir lorsqu'il franchira la frontière ?**

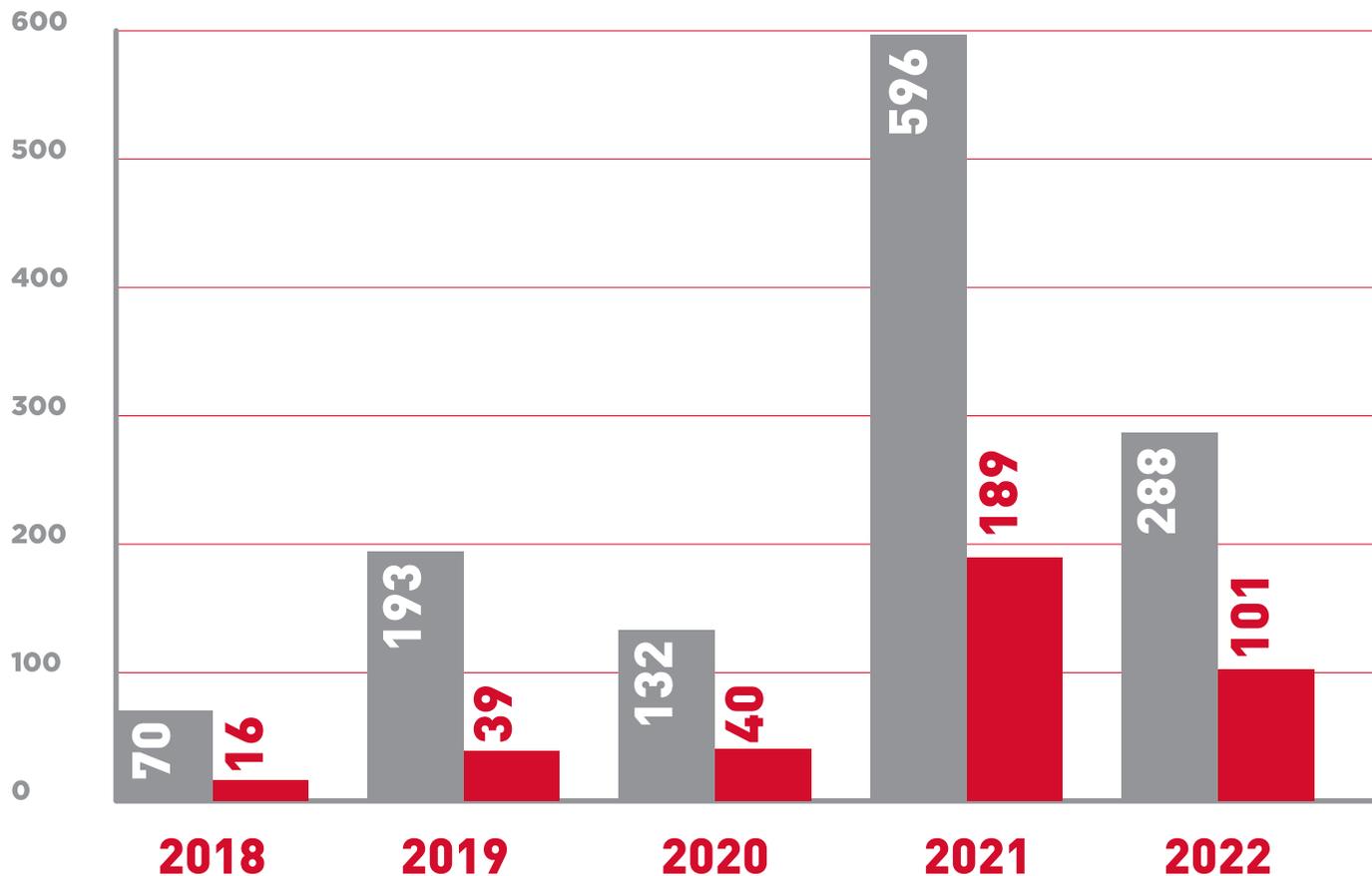
## VICTIMES TOTALES



Source : Observatoire des frontières piétonnes (2022). Élaboration propre. Données mises à jour au 30 novembre 2022.

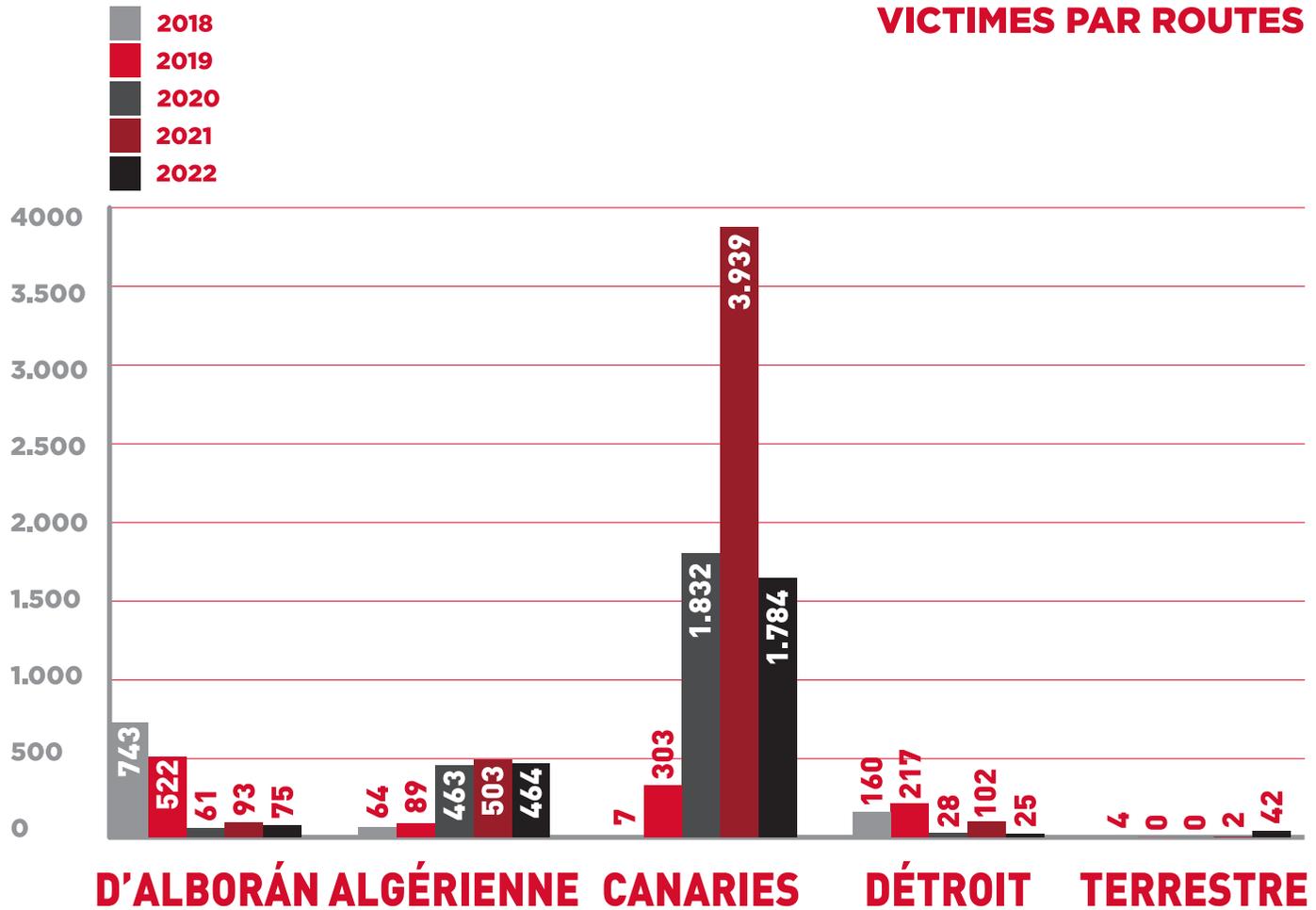


## VICTIMES FEMMES ET ENFANCE



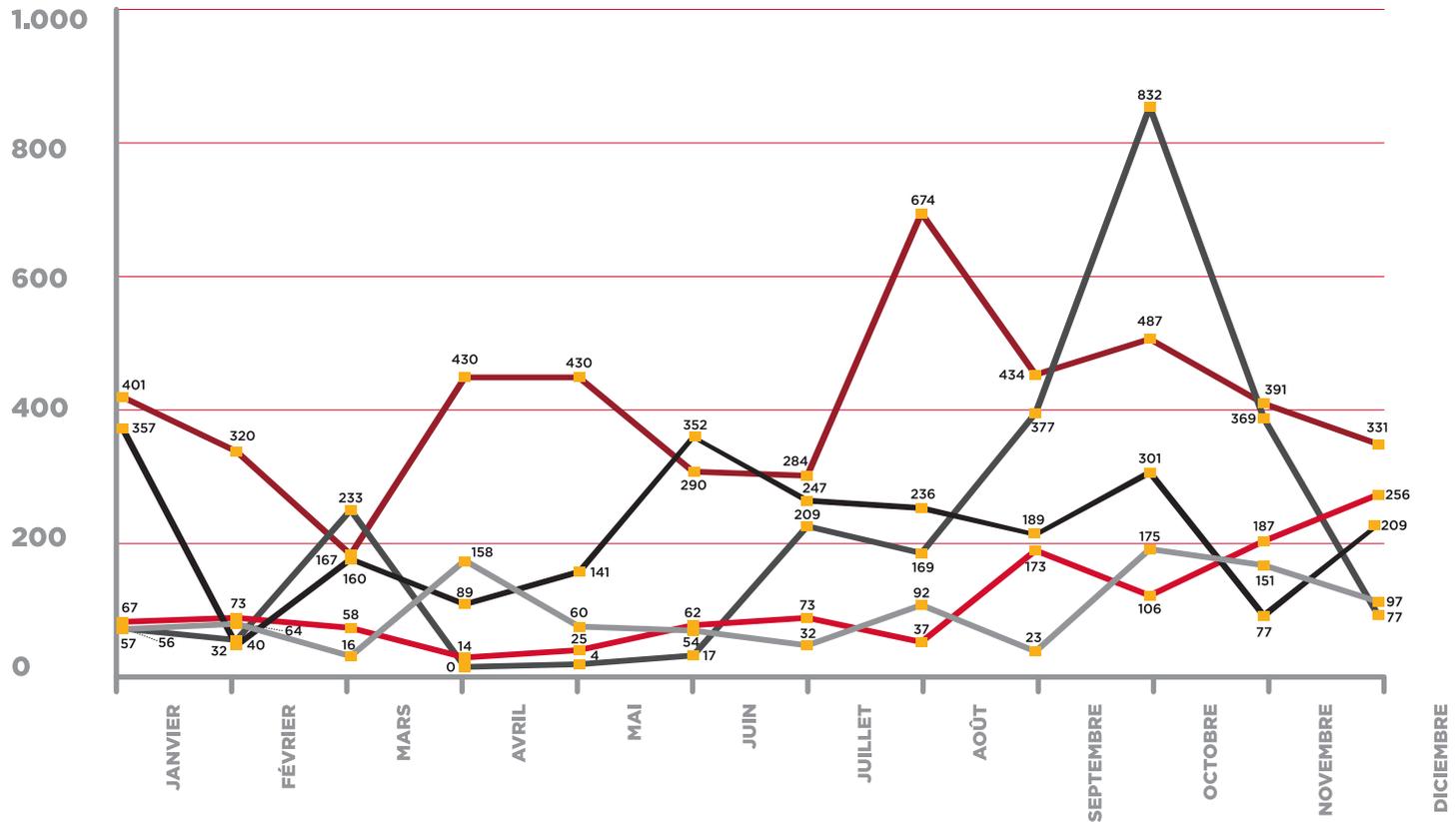
Source : Observatoire des frontières piétonnes (2022). Élaboration propre. Données mises à jour au 30 novembre 2022.

## VICTIMES PAR ROUTES



Source : Observatoire des frontières piétonnes (2022). Élaboration propre. Données mises à jour au 30 novembre 2022.

# VICTIMES PAR MOIS



Source : Observatoire des frontières piétonnes (2022). Élaboration propre. Données mises à jour au 30 novembre 2022.

## Pratiques récurrentes ayant entraîné la mort

Au cours des cinq dernières années, nous avons analysé 625 tragédies survenues à la frontière occidentale euro-africaine et dont notre organisation a assuré le suivi. Pour 241 d'entre elles, il s'agit d'une disparition définitive de l'embarcation, ce qui signifie une vulnérabilité accrue pour les victimes et leurs familles, car elles n'ont même pas pu raconter ce qui s'est passé.

Nous avons identifié plusieurs pratiques ayant incontestablement porté atteinte à la vie des victimes. Il s'agit notamment de pratiques structurelles liées au contrôle des déplacements et au régime appliqué aux frontières, qui se répètent de manière récurrente.

- Bien que soit connue la position exacte du lieu où se déroule le drame, aucun moyen de recherche et de sauvetage n'est activé.
- Des moyens de recherche et de sauvetage sont activés mais beaucoup trop tardivement.
- Les moyens de recherche nécessaires ne sont pas tous activés : les moyens maritimes sont insuffisants et les moyens aériens sont très peu déclenchés.
- Les négociations entre les pays, bien plus focalisées sur la question migratoire que sur le respect du droit à la vie, retardent le lancement des moyens de recherche et de sauvetage.
- Mauvaise coordination entre les pays supposés activer les interventions de sauvetage.
- Limitation des moyens de sauvetage espagnols dans les zones à responsabilité partagée et présence importante des moyens de sauvetage marocains dans les eaux SAR espagnoles ou dans les zones où il existe des enjeux d'annexion territoriale.
- Les pays coordonnent leurs actions pour intercepter en priorité les embarcations plutôt que de privilégier le respect du droit à la vie en organisant le sauvetage de leurs passagers.<sup>45</sup>
- Manque d'informations et de transparence en raison des manœuvres militaires réalisées dans la zone.

45. Lorsqu'il s'agit de personnes migrantes, l'utilisation du terme "interception" est préférée au terme "sauvetage", ce qui montre clairement la prévalence d'un cadre de contrôle et de répression sur toute approche basée sur les droits humains.

- Discrimination dans la qualité des recherches destinées à porter secours aux personnes selon qu'elles soient migrantes ou non : le nombre de recherches passives<sup>46</sup> et inefficaces est en augmentation pour les premières, alors que des moyens de recherche active sont déclenchés pour les autres.
- Décision arbitraire dans l'activation des dispositifs de secours et dans le choix des moyens utilisés pour sauver la vie des personnes en mouvement.
- Les organisations sociales et/ou les familles rencontrent des difficultés à communiquer aux services de secours les alertes qu'elles reçoivent.
- Refus d'assistance de la part des bateaux civils se trouvant en mer et témoins d'une situation à risque. Cette non-assistance à personnes en danger est fortement guidée par la criminalisation de la solidarité transfrontalière.

Voici quelques-uns des témoignages illustrant ces pratiques recueillis par notre organisation :

Le 03 août 2021, un canot pneumatique a quitté la ville de Blaya (côte de Laâyoune). Le 17 août, sept survivants, dont une femme, ont été retrouvés à Nouadhibou (Mauritanie). Ils étaient à la dérive, n'ayant plus de moteur. Lorsque nous avons parlé aux survivants de ce naufrage, ils nous ont dit avoir croisé des bateaux de pêche à deux reprises et leur avoir demandé de l'aide, mais ils n'ont reçu que quelques bouteilles d'eau. Ils mouraient de soif, de faim et de froid. Ils nous ont expliqué avoir gardé à bord, durant un certain temps, le corps de ceux qui avaient succombé à la souffrance et dont ils avaient constaté la mort. Mais ils ont dû finalement les abandonner en mer car le pneumatique commençait à faiblir après tant de jours de traversée. Lorsque nous les avons contactés, ils étaient détenus par les autorités mauritaniennes en attendant d'être expulsés vers le désert. Ces naufragés auraient aimé être traités comme tels et ainsi recevoir une assistance digne de ce nom, dans le respect de leurs droits. Au lieu de cela, suite à la tragédie, ils ont été torturés et expulsés.

46. Une recherche passive consiste à transmettre des informations aux navires et autres véhicules transitant dans la zone sans activer de moyens de sauvetage spécifiques à la recherche de personnes en détresse. Ces pratiques passives sont utilisées sans discernement en ce qui concerne les embarcations de migrant-es.

Le 24 décembre 2018, un bateau-jouet a quitté Tanger (Maroc) avec 13 passagers à bord, dont une femme enceinte. Pendant la traversée, ils ont appelé leurs familles pour obtenir de l'aide, ils ont également dit qu'ils avaient parlé aux services de secours. Pourtant, aucune intervention de secours n'a été activée. Les naufragés de cette embarcation restent encore aujourd'hui portés disparus. Les proches de la femme enceinte racontent que pour eux, Noël désormais signifie toute autre chose.

Le 5 août 2022, nous avons reçu une alerte provenant d'un canot pneumatique avec 56 personnes à bord, dont 16 femmes et deux bébés. Ils étaient à la dérive depuis 1h00<sup>47</sup> du matin ce jour-là. Les passagers ont envoyé leur position qui a été transmise aux autorités de sauvetage espagnoles et marocaines. Le Maroc a demandé qu'un courrier électronique soit envoyé à ses services. À 14h30, ces derniers ont redemandé les coordonnées de l'embarcation ainsi que des informations la concernant.

À 16h10, deux heures plus tard, la famille d'un passager nous a informés que la marine marocaine avait secouru un bateau avec, à son bord, 12 personnes en vie et sept cadavres. En enquêtant sur la tragédie, les survivants et les proches nous ont expliqué que les victimes avaient informé les autorités de sauvetage deux heures après avoir commencé à dériver. En outre, dans leurs déclarations, ils racontent comment ils ont appelé à l'aide trois bateaux présents dans le secteur sans jamais recevoir aucun secours de leur part. Dans ce cas précis, l'embarcation était déjà précaire ; mais à cela s'est ajouté un retard dans l'activation des opérations de secours et le mépris du devoir d'assistance et de sauvetage de la part des bateaux voisins. Ces personnes sont mortes alors que l'on savait pertinemment où était en train de se produire le naufrage.

Le 26 avril 2022, 52 personnes sont parties de Tarfaya (Maroc) à bord d'un canot pneumatique. Les passagers ont sollicité de l'aide dès qu'ils ont vu qu'ils dérivaient, à 10 heures du matin. Ils ont transmis leur position par téléphone. À 21h30, le temps a tourné, le vent et les vagues déstabilisant l'embarcation. Ils ont signalé ne pas avoir de gilets de sauvetage. Jusqu'à ce que leur téléphone cesse de fonctionner, à 02h00 le lendemain, ils ont

47. Toutes les heures indiquées dans le rapport sont en UTC (temps universel coordonné), qui est le fuseau horaire utilisé par les services de sauvetage en mer.

continué d'actualiser leur position auprès des services de secours. Dans leur dernière communication, ils ont expliqué que six personnes étaient déjà mortes. À 14h35, le 27 avril, le MRCC de Rabat nous a informé que la marine marocaine venait d'arriver sur zone mais qu'il n'y avait personne. On nous a expliqué que dans cette zone, les courants portaient vers le sud et qu'il était probable que l'embarcation ait atteint la côte. En effet, à 20h10, nous avons eu un contact avec un proche qui a confirmé que personne n'était venu secourir les naufragés et que le courant les avait emportés vers la côte. Six passagers avaient disparu. Les survivants, après avoir été attaqués par les chiens d'intervention de la gendarmerie, utilisés lors des contrôles aux frontières, ont ensuite été placés en détention. Les soins qui leur ont été prodigués plus tard ont révélé qu'ils étaient couverts de morsures et de contusions.

Le 8 janvier 2022, 28 personnes, dont sept femmes et deux adolescentes, ont quitté Kebdani (Maroc) à bord d'un bateau pneumatique bleu à destination de Motril. Nous en avons été alertés à 14h10 le même jour et en avons informé les autorités de sauvetage en mer, leur fournissant les numéros de téléphone des personnes à bord et toutes les informations nécessaires dont nous disposions. Malgré cela, aucune intervention de recherche n'a été lancée. Plus tard dans la soirée, à 22h15, après avoir établi un contact avec le bateau, un proche nous a avertis que les passagers étaient en difficulté car le pneumatique avait crevé. Nous avons transmis l'information aux services de secours. À 04h20, nous avons reçu un nouvel appel du Salvamento maritime (Société espagnole de sauvetage en mer), nous demandant les mêmes informations sur le bateau communiquées plusieurs heures auparavant. Apparemment, ils allaient enfin activer des moyens de sauvetage en mer, d'autant que l'embarcation avait également appelé le 112. Pourtant, à 11h14 le 9 janvier, les secours ont une nouvelle fois demandé des informations sur le bateau à la dérive car ils n'avaient rien vu sur place, malgré les moyens maritimes puis aériens qu'ils disent avoir déployés. Ce même service de secours, le Salvamento, nous a indiqué ne pas pouvoir nous donner plus de précisions car ils n'informent que les autorités de police. Entre le 16 et le 23 janvier, cinq corps, dont celui de trois femmes, se sont échoués sur les côtes

proches de Malaga. Notre organisation, avec la collaboration des familles, a pu établir qu'il s'agissait bien de passagers du naufrage du 8 janvier.

Le 28 janvier 2021, une embarcation a quitté Oran (Algérie) avec 12 personnes à son bord. Le 29, un proche a été appelé : les passagers disaient qu'ils étaient bloqués à 20 kilomètres de la côte de San José, à Almería. Le parent a immédiatement appelé les services d'urgence du Maroc et de la France, où il réside. Il a également demandé à ces derniers de prévenir leurs homologues espagnols, ne sachant pas parler castillan. Depuis ce jour, il n'a plus reçu aucune nouvelle. Les familles ont dénoncé les faits et signalé la disparition de leurs proches auprès des autorités algériennes et espagnoles, mais elles se trouvent aujourd'hui dans un désarroi total dans la mesure où personne ne les a informées du lancement d'une quelconque opération de recherches.

Dans la nuit du 30 novembre 2021, A.A., A.M., B.A., T.R. et Y.L., cinq adolescents marocains, sont partis de Ceuta vers le littoral espagnol à bord d'un bateau à rames. Le 2 décembre, nos collègues de No Name Kitchen ont été informées de cette situation par les amis des cinq jeunes gens et elles ont signalé leur disparition auprès de la Guardia Civil espagnole et des autorités marocaines. Lorsque les services de secours espagnols ont été alertés, ces derniers ont argué du fait que finalement les garçons n'étaient peut-être pas partis à cause de la tempête survenue cette nuit-là. Ils ont également envisagé qu'ils puissent être au Maroc, mais ont aussi suggéré de vérifier qu'ils n'aient pas déjà atteint la péninsule. Ces arguments n'ont servi qu'à retarder les opérations de sauvetage au lieu de les activer. Le 6 décembre, toujours pas de nouvelles. Impossible également de savoir quels moyens avaient été activés pour rechercher les cinq adolescents. Le 14 décembre, toujours rien sur la position de l'embarcation. Les autorités ne communiquaient toujours pas sur les mesures prises. Rien ne dit qu'une recherche active a été opérée par le Salvamento maritime, ni s'il s'est agi que d'une recherche passive. Pendant ce temps, l'organisation No Name Kitchen a accompagné les familles dans leurs démarches de dépôt de plaintes auprès de la police dans l'espoir que cela active les

moyens de recherche. À ce jour, A.A., A.M., B.A., T.R. et Y.L. sont toujours portés disparus.

Le matin du 16 juillet 2019, un kayak vide est apparu dans le port d'Alicante avec les papiers et les clés de voiture d'un jeune homme. Un opérateur a sonné l'alerte vers 11h00, craignant une tragédie. Immédiatement, le Salvamento maritime, le service maritime de la Guardia Civil, la police locale et les services de sauvetage de la plage d'Alicante ont mobilisé leurs moyens. Une force aérienne a également été activée pour les recherches.

Le même jour, un peu plus d'une heure après l'alerte, deux plongeurs ont été localisés alors qu'ils n'avaient absolument rien à voir avec les opérations de recherche. Ils faisaient de la pêche sous-marine quand leur kayak a dérivé. En parfaite santé, les deux jeunes hommes ont été transférés au port d'Alicante par le canot de sauvetage Salvamar Mirfak.

La découverte d'un kayak vide avec les papiers d'un jeune homme d'origine espagnole a été prise très au sérieux par les autorités, preuve d'un risque potentiel de naufrage. De fait, une opération de recherche active mobilisant tous les moyens disponibles, y compris certains moyens aériens, a été immédiatement déclenchée. En revanche, l'appel au secours des organisations et des familles de ces cinq adolescents ayant quitté Ceuta pour rejoindre la péninsule, s'est heurté à la passivité des autorités qui se sont interrogées de savoir s'il existait réellement une situation de danger.

Nous avons également recensé des pratiques sciemment responsables de ces tragédies :

- Abordage du mauvais côté de l'embarcation à la dérive, entraînant son renversement et la chute par-dessus bord de ses passagers. À la suite de quoi, aucun déploiement de moyens pour retrouver et repêcher les survivants et/ou les cadavres éventuels.
- Abordage des embarcations avec l'objectif de les intercepter, entraînant leur renversement et provoquant la mort de leurs passagers.

La mort aux frontières terrestres est liée aux actions violentes découlant des nécropolitiques migratoires,<sup>48</sup> méthodes utilisées comme instrument de contrôle des frontières :

- Tirs par les forces et corps de sécurité.
- Décès provoqués par des équipements anti-émeutes.
- Torture, refus d'aide et d'assistance médicale.
- Déplacement forcé de personnes gravement blessées.

Le 12 septembre 2022, une femme est morte d'une balle dans la poitrine alors qu'elle tentait de monter à bord d'un bateau pneumatique entre Akhfennir et Tarfaya (Maroc). Les témoignages des personnes présentes au moment des faits racontent comment les forces de police marocaines ont ouvert le feu afin de tenter d'empêcher le bateau de prendre la mer. La jeune femme faisait partie d'un groupe de 35 personnes dont trois autres ont également été blessées, transportées à l'hôpital dans un état grave. D'autres encore ont été percutées par l'une des voitures des forces de sécurité alors qu'elles tentaient de fuir le lieu de l'attaque.

Le 24 juin 2022, un groupe de jeunes gens s'est rendu à la barrière de Melilla. L'un d'entre eux a raconté qu'ils ont couru vers la zone en essayant de se protéger. Les soldats marocains ont réussi à gagner le portail par lequel les jeunes essayaient de sauter et les ont fait tomber. Pendant leur chute, les soldats leur ont donné des coups de matraque et de bottes. Le jeune homme a montré son visage couvert de blessures et a expliqué de quelle manière les forces de l'ordre ont essayé de le frapper à la tête et de lui briser les os des jambes. Le garçon a vu comment ses camarades ont perdu la vie avant de lui-même faire le mort à côté des corps pour qu'ils arrêtent de le frapper.

D'autre part, un certain nombre de causes de ces tragédies sont liées à la précarité dans laquelle évoluent les personnes en déplacement, les faisant passer par des environnements sociaux discriminants.

48. Pour plus d'informations, consulter l'analyse Massacre à la frontière Nador-Melilla 24J publiée par notre organisation dans le cadre du suivi du droit à la vie du premier semestre 2022. Disponible ici en français : <https://caminandofronteras.org/wp-content/uploads/2022/07/FR-SUIVI-DALV.pdf>

- Trajectoires plus hostiles en raison des conditions géographiques. Dans le cas de la frontière occidentale euro-africaine, l'ouverture de la route des îles Canaries, dans l'océan Atlantique, est également liée à des intérêts se jouant actuellement dans la région, comme l'annexion de territoires maritimes et terrestres, les personnes migrantes qui l'empruntent constituant une monnaie d'échange dans les négociations entre États.
- Embarcations présentant des risques et compromettant la sécurité de la navigation. Mauvais état du matériel, moteurs qui tombent en panne, surcharges.
- Embarcations manquant d'un équipage expérimenté en matière de navigation. Mauvaises conditions météorologiques.
- Embarcations prenant la mer depuis un relief côtier difficile et qui ont été accidentées dès leur départ.
- Embarcation chavirant au moment du sauvetage à cause de la panique des passagers. Parfois, les services de secours ne recherchent même pas les corps. D'autres fois, ils quittent la zone avec les personnes secourues sans poursuivre les opérations de recherche au cas où il y aurait d'autres survivants.
- Situation de vulnérabilité des personnes migrantes au moment du franchissement de la frontière : violence sur leur parcours, longues attentes aux postes-frontières dans des conditions très mauvaises comme la faim, un environnement hostile, l'angoisse, la panique et la peur ; maladies antérieures.
- Longueur des trajets durant lesquels les gens se perdent ou dérivent. Certains finissent par se jeter à l'eau de désespoir ou meurent de déshydratation, d'hypothermie et de faim.

Le 3 janvier 2019, un bateau est parti de Bouyafar (Maroc). Suite à une alerte, les moyens de sauvetage aériens ont été activés. Deux personnes ont été évacuées par hélicoptère, dont un garçon de 6 ans ayant fait un arrêt cardiaque. Sa mère, avec laquelle il voyageait, était enceinte.

Le petit garçon n'a pas supporté les conditions de la traversée. Lorsque les secours sont arrivés, il était déjà trop tard.

Le 4 décembre 2019, un "cayuco" (grande pirogue à moteur) ayant quitté la Gambie a fait naufrage avec 150 personnes à bord. La tragédie s'est produite au large de Nouadhibou (Mauritanie) lorsque, à court de carburant, alors qu'ils essayaient de se rapprocher des côtes, ils ont heurté un récif et cassé la coque du bateau. Les passagers sont tous tombés à l'eau. Plusieurs dizaines de victimes ont été dénombrées ce jour-là, 58 corps ont été retrouvés.

Le 31 mai 2021, une embarcation transportant 45 personnes a été localisée par une force aérienne espagnole. Les services de sauvetage ont également envoyé un cargo sur place afin de les surveiller jusqu'à ce que le Maroc intervienne. Après le sauvetage, la marine a confirmé qu'il n'y avait que 28 personnes encore en vie. Nous avons assuré un suivi des survivants, qui nous ont raconté comment un bateau de la marine s'est approché d'eux et a fait chavirer leur bateau. Ils nous ont dit que le sauvetage avait été un désastre et que les gens tombaient par-dessus bord avant d'être happés par les profondeurs. Certaines des personnes secourues ont été sauvées par leurs propres compagnons de voyage qui sont retournés dans l'eau afin de les sortir et les aider à rejoindre le bateau de la marine marocaine.

Le 2 août 2020, par très mauvais temps, une embarcation est partie de Tarfaya (Maroc). Près de la côte, les passagers ont envoyé les positions où ils se trouvaient. Les services de secours n'ont pas été activés, et les survivants ont été poussés par les vagues vers le rivage aux côtés de sept cadavres. Au total, dans cette tragédie, 20 personnes ont trouvé la mort et 13 de leurs corps sont restés en mer.

Le 20 avril 2021, un “cayuco” (grande pirogue à moteur) a été retrouvé à la dérive avec seulement trois survivants : une femme, un adolescent et un homme. Ils sont les seuls survivants qui, après avoir été secourus par un avion de l’armée de l’air, ont été envoyés aux îles Canaries. Les naufragés ont raconté comment l’embarcation s’est perdue et a dérivé. Beaucoup de passagers sont morts de soif et de faim. Certains ont vomi après avoir bu de l’eau de mer, d’autres se sont éteints lentement. Les survivants jetaient les corps à la mer, et lorsque les derniers ont été retrouvés, ils ne bougeaient plus. Ils ont dit que si les secours étaient arrivés quelques heures plus tard, ils n’auraient pas survécu.

## **Facteurs structurels affectant le droit à la vie**

Les pratiques mentionnées plus haut, et qui ressortent de notre étude, se sont répétées de manière constante au cours de la période 2018-2022.

Il s’agit donc d’éléments constitutifs des mécanismes structurels affectant le droit à la vie des personnes migrantes à la frontière occidentale entre l’Afrique et l’Europe. Ces mécanismes sont les suivants :

- Le renforcement des dispositifs de contrôle aux frontières favorisant la militarisation et les intérêts géostratégiques, dont l’impact sur le droit à la vie est incontestable.
- La mise en œuvre de politiques de dissuasion, affectées dans ce cas précis par des conflits portant sur le contrôle des territoires terrestre et maritime, qui ont fait bouger les frontières de l’Afrique de l’Ouest vers des routes plus dangereuses.
- La normalisation du recours à des moyens réduits de défense de la vie lorsqu’il s’agit de populations migrantes transitant à la frontière.
- La généralisation des recherches passives au sein des services de secours en mer marqués par un racisme institutionnel et une mentalité colonialiste.

- Normalisation d'un discours hégémonique assimilant ces pratiques meurtrières à un "droit coutumier" validé par un prétendu consensus social.
- À la frontière occidentale euro-africaine, le manquement au devoir de secours<sup>49-50</sup> est devenu un outil majeur du contrôle migratoire, de plus en plus opérationnel au cours des cinq dernières années.

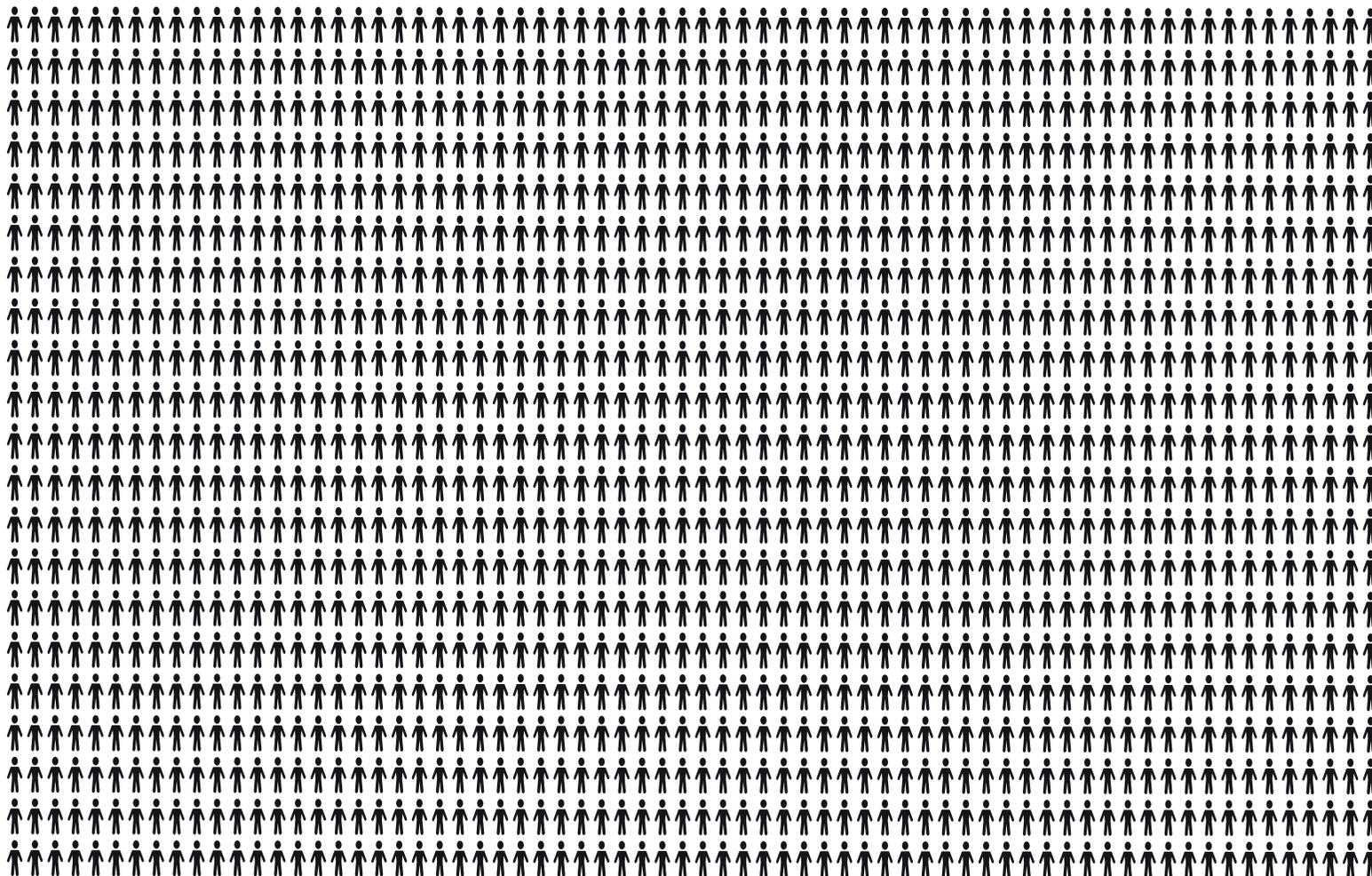
- ***“Ces années ont été très difficiles. Nous avons vu mourir des camarades. Nous parlons de ce qui se passe, de cette cruauté toujours plus grande, et nous essayons de nous protéger, mais ce n’est pas facile. Ces dernières années, trop de soldats sont tombés en chemin, comme on dit dans notre langage, trop de soldats de la vie. C’est pour cela que parfois nous sommes brisés par la rage et la douleur, mais nous continuons à nous battre. Pour nous, pour celles que nous laissons derrière nous et pour celles à venir. Parce que... On Est Ensemble<sup>51</sup> et, ensemble, nous luttons pour la vie.”*** A. L., leadeuse communautaire.

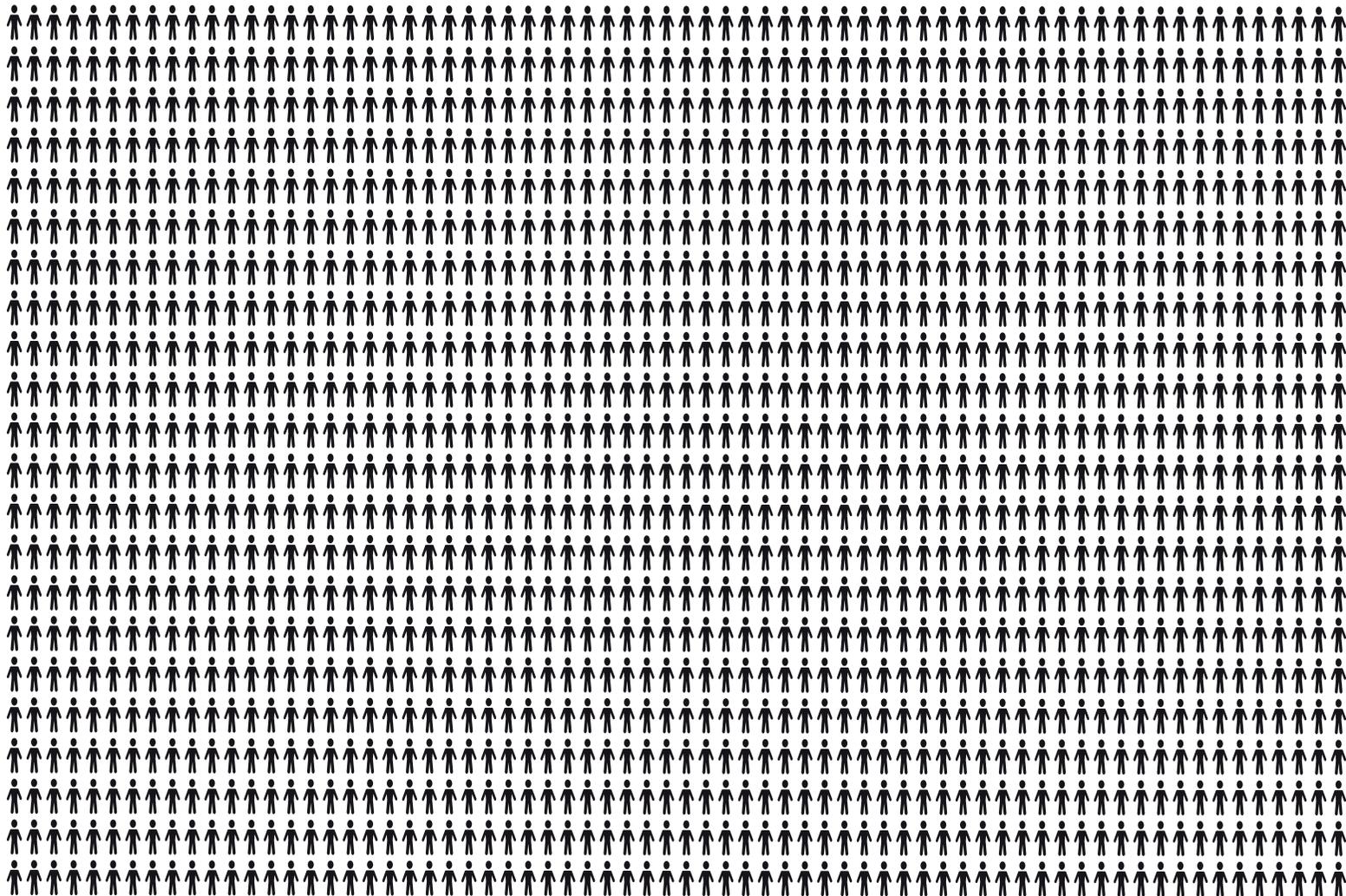
49. La généralisation de ces pratiques est devenue une constante au niveau de plusieurs frontières européennes, avec, par exemple, cette grave violation du devoir de secours commise par les autorités britanniques et françaises dans le Canal de la Manche en novembre 2021, entraînant la mort de 27 personnes. Voir : [swissinfo.ch, 2022, "Investigación revela que no se envió ayuda al naufragio de Calais en 2021". Disponible ici : https://www.swissinfo.ch/spa/francia-migraci%C3%B3n\\_investigaci%C3%B3n\\_revela\\_que\\_no\\_se\\_envi%C3%B3\\_ayuda\\_al\\_naufragio\\_de\\_calais\\_de\\_2021/48056600](https://www.swissinfo.ch/fr/spa/francia-migraci%C3%B3n_investigaci%C3%B3n_revela_que_no_se_envi%C3%B3_ayuda_al_naufragio_de_calais_de_2021/48056600)

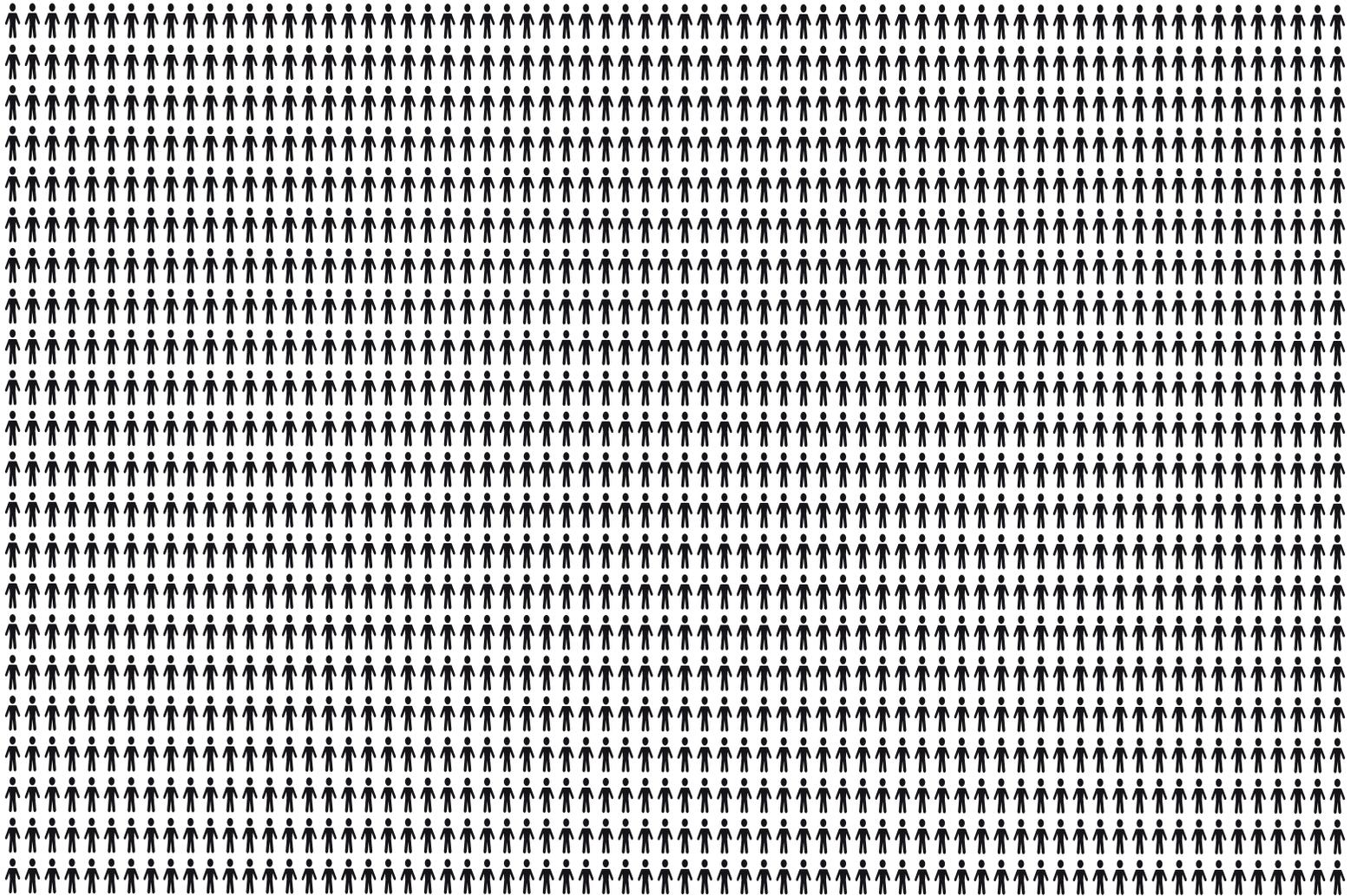
50. Les institutions européennes elles-mêmes ont publié des rapports mettant en garde contre une normalisation de la violation du devoir de secours et du sauvetage en mer, ainsi que d'autres pratiques portant atteinte aux droits, telles que les débarquements dans des pays tiers reconnus à risque ou l'augmentation du recours aux "refoulements à chaud". Voir : **"Un appel de détresse pour les droits de l'homme. Des migrants de moins en moins protégés en Méditerranée."**, Conseil de l'Europe, Strasbourg, 2021. Disponible ici (en espagnol) : <https://rm.coe.int/un-appel-de-detresse-pour-les-droits-de-l-homme-des-migrants-de-moins-/1680a1dca5>

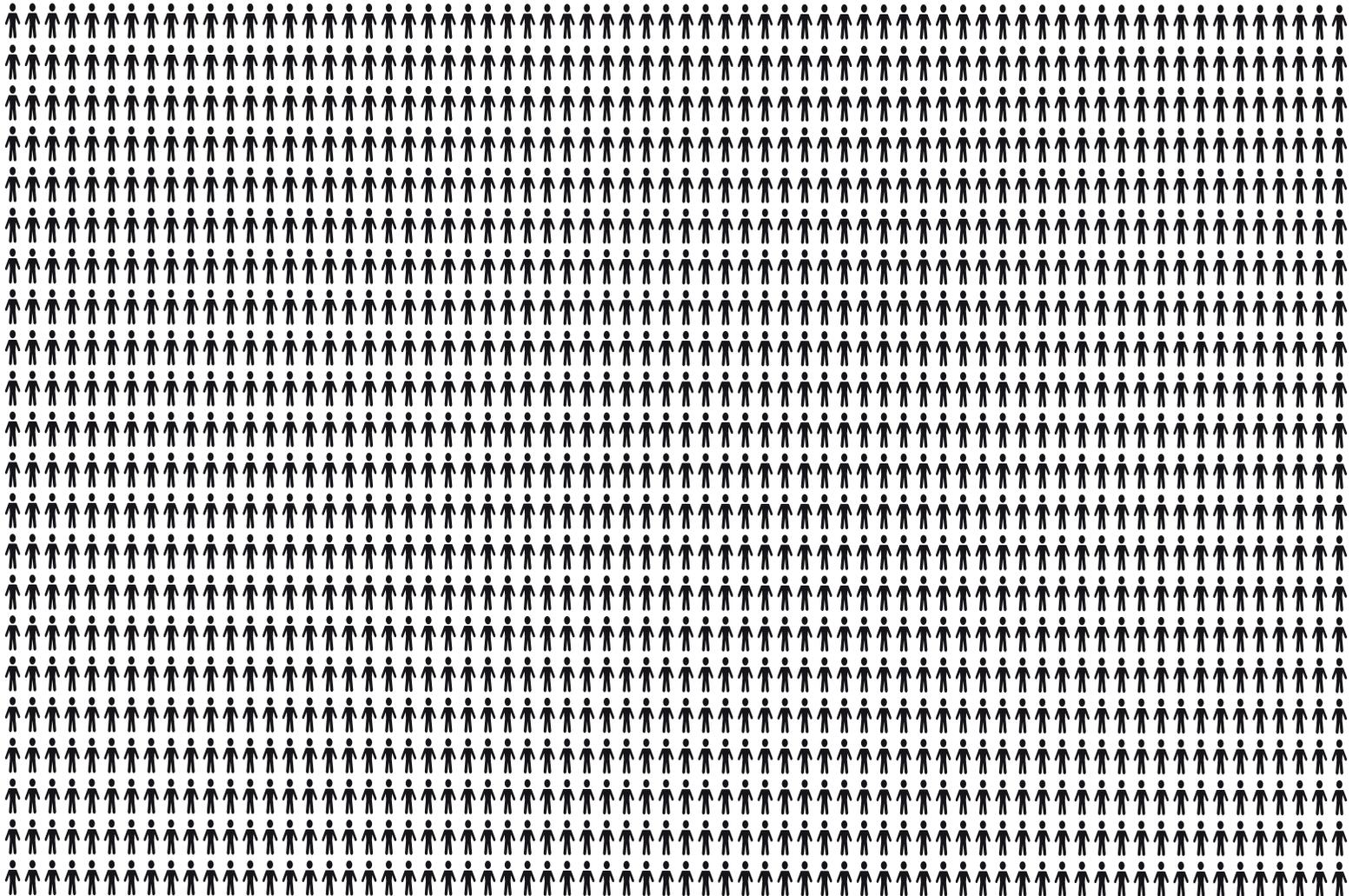
51. Expression utilisée par les communautés migrantes reprise ensuite pour exprimer l'importance de l'esprit de sororité, de solidarité, et le pouvoir d'être ensemble, comme une forme de protection collective contre la violence dans les systèmes de contrôle aux frontières.

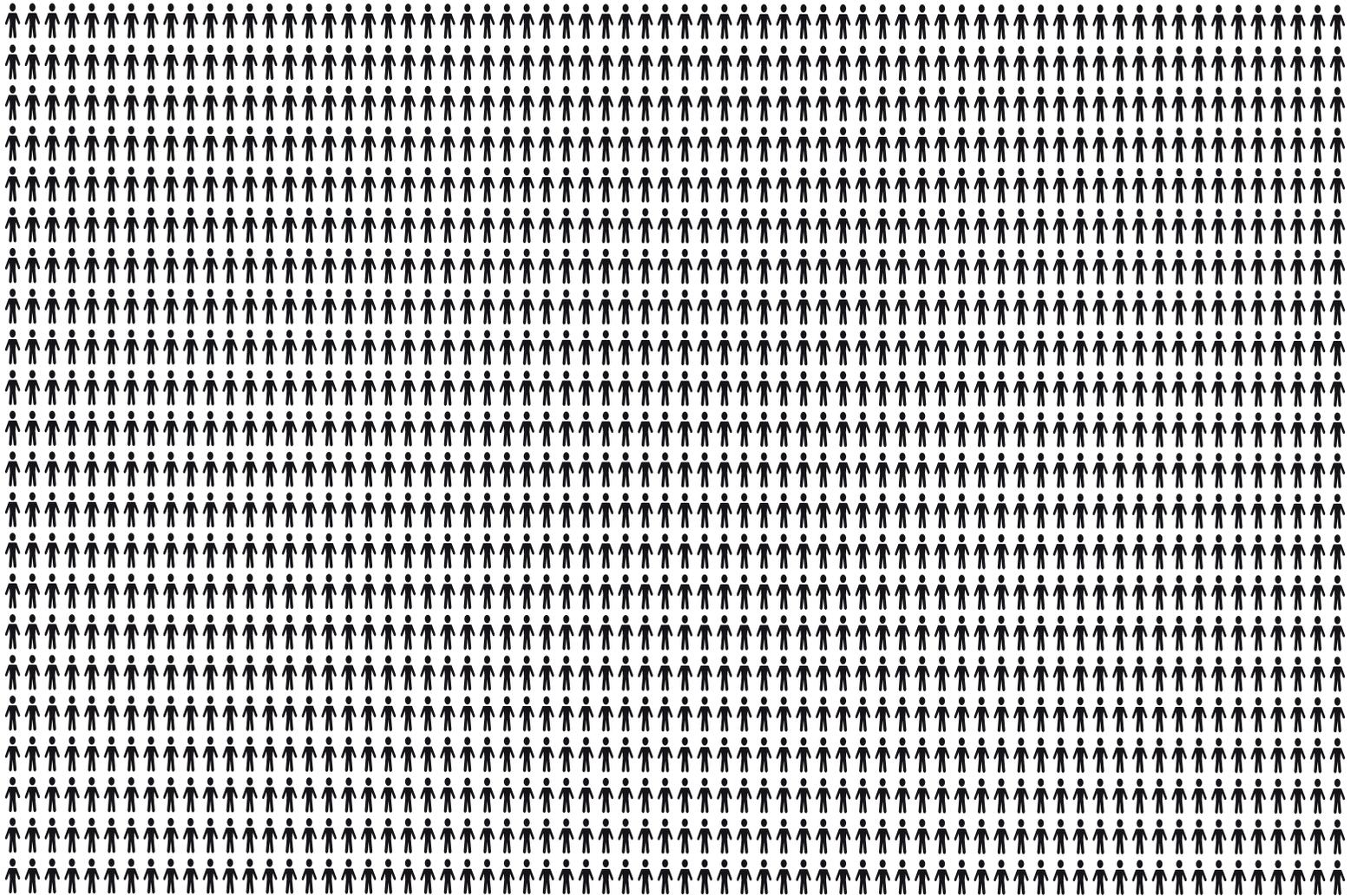
# ÉPILOGUE

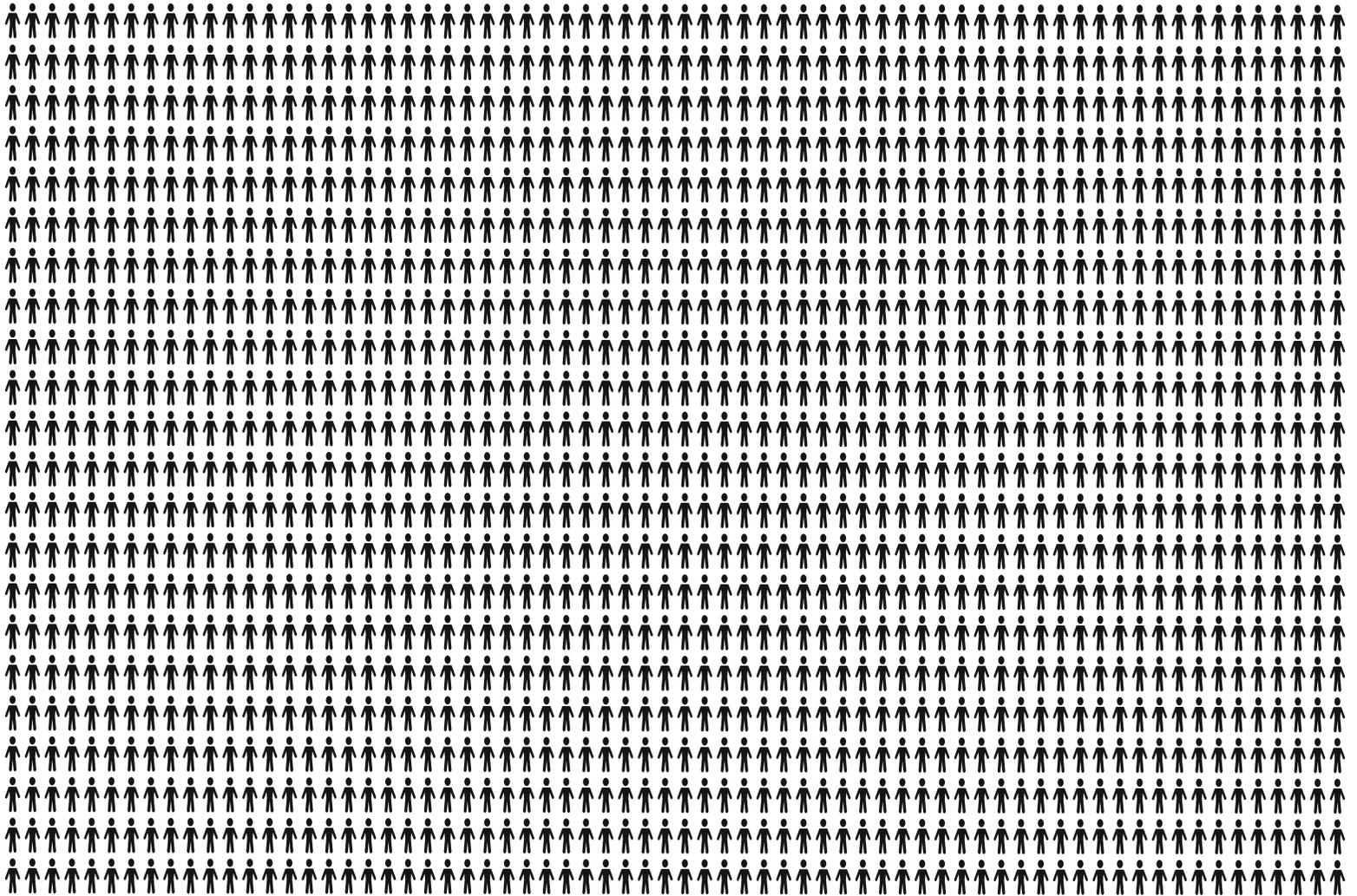


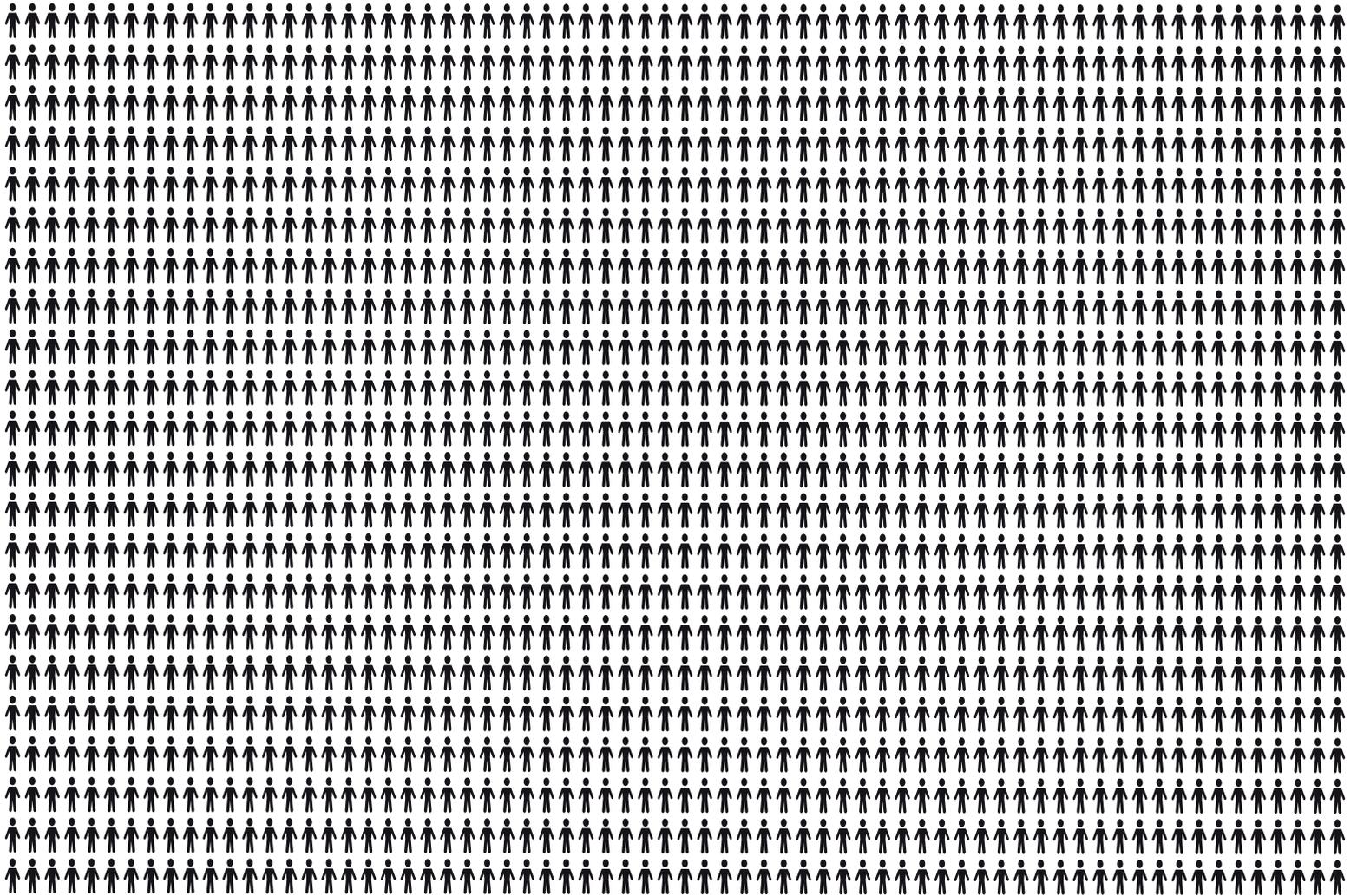


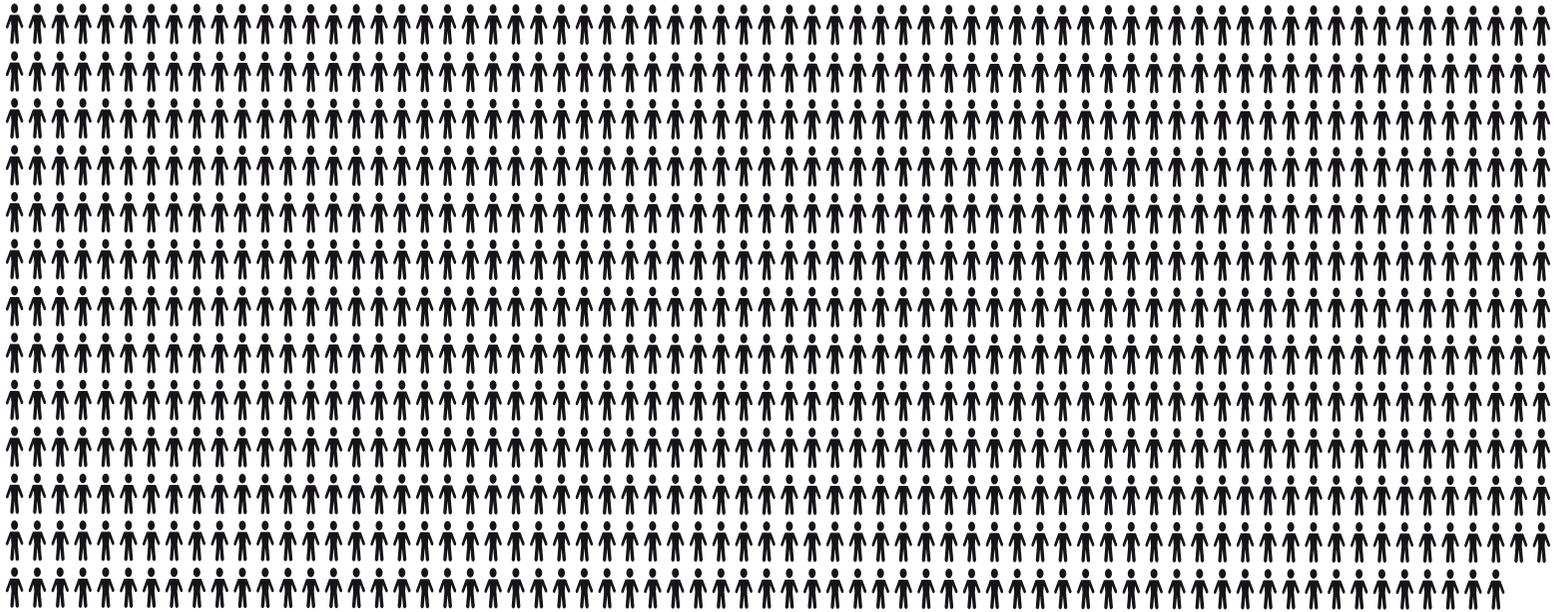












**11.286**  
**VICTIMES**

UN RAPPORT DE  
**CA-MINANDO**  
**FRONTERAS**

AVEC LE SOUTIEN DE

